

Le Colporteur



Valloire
GALIBIER
FRANCE

PRINTEMPS 2017
VALLOIRE - INFOS N°28



LA PAROLE EST AU MAIRE

Chers Administrés,

Les débuts de saisons d'hiver se suivent et se ressemblent malheureusement, offrant un déficit de neige pour la troisième fois consécutive. Cela a le mérite de conforter la proposition que j'ai faite au Conseil il y a bientôt deux ans, de dégager, par un montage financier particulier, 1 200 000 euros pour abonder le capital de notre SEM afin de pouvoir faire un effort rapide et important dans la rénovation et la poursuite de notre système d'enneigement. (1 900 000 euros avec la totalité des actionnaires)

Depuis l'année dernière, la région aide par des subventions les projets d'installation de neige de culture, qui viennent pallier les manquements sur les domaines skiables, davantage pour « boucher les trous » sur des pistes inexploitable de ce fait, que pour en favoriser l'extension. Nous-mêmes en avons profité en 2016 et espérons bien que cela se renouvèlera en 2017. Je remercie les élus régionaux de l'intérêt porté à nos territoires de montagne, et de l'aide qu'ils nous apportent. Il était temps qu'une prise de conscience réelle sur ce que représente l'économie des communes porteuses de station, soit prise en compte. Il est dommage, à ce titre, que nos gouvernements successifs, non seulement nous ignorent, mais nous pénalisent par l'adoption de lois de finances discriminantes. (FPIC : Fond de Péréquation Intercommunal et DGF : Dotation Globale de Fonctionnement).

Développer la neige de culture est d'ailleurs la voie que la plupart des stations choisissent aujourd'hui, car il faut en effet, mieux assurer les vacances de Noël. Avec les travaux entrepris cet été, nous devrions, en modernisant l'installation, en optimiser le rendement, l'équation étant « plus de production de neige en moins de temps » pour profiter de périodes de froid courtes. Je profite ici pour rappeler que la neige de culture est composée uniquement d'eau et d'air. Elle est déposée sur les pistes en novembre et restituée en mai à la nature, cela peut paraître évident, mais est pourtant ignoré par beaucoup de nos concitoyens !!! LA PRIORITÉ que j'ai fixée, est de viser 60% de couverture du domaine skiable en neige de culture (Investissement 2017, près de 4 millions d'euros). Une priorité contraignante car demandant une gestion financière rigoureuse de la SEM Valloire (Société d'Economie Mixte des remontées mécaniques), et perçue avec, parfois peu d'enclin, par une partie de la population !!! Malgré cet aléa, la neige naturelle tombant à point nommé et les deux pistes de « retours station » équipées artificiellement de nos massifs, nous ont permis de tirer notre épingle du jeu. Cela a été le même schéma pour une majorité de stations. D'autres, par contre, souffrent durement de cet état, offrant à l'horizon un avenir incertain.

Les informations que nous donne une majorité de commerçants et de socioprofessionnels Valloirins quant à la qualité de leur saison, sont positives, quand nous les interrogeons verbalement. Nous avons lancé la Présidente des Commerçants et moi-même, une enquête pour connaître les évolutions de leurs chiffres d'affaires depuis 2010, en pourcentage uniquement, pour garantir une certaine confidentialité. Ceci permettant de constater la véritable tendance du commerce local sur une période donnée. Nous n'avons à ce jour reçu que 6 réponses, dont la tendance est satisfaisante. Ce serait pourtant une donnée intéressante. Le manque de réponses, laisserait-il sous-entendre que dans l'ensemble cela n'irait pas mal ? Nous espérons de nouveaux retours, le but étant de faire un état des lieux.

Une autre priorité qui nous incombe à tous, plus ou moins, consiste à renouveler notre clientèle de skieurs en commençant par les plus jeunes. Dans tous les colloques, toutes les réunions, toutes les assemblées, toutes les instances, la constatation est la même « Refaire venir des jeunes en classe de neige, et des jeunes ados ». Un déficit du renouvellement de la clientèle skieuse est perceptible depuis des années. Il serait opportun qu'un gouvernement relance un « plan neige » de démocratisation concernant les pratiques sportives à la montagne, elles sont, en France, grâce à un ensemble d'attraits différents propres à nos stations, de belle qualité, et pas délocalisables. La rénovation et l'extension du bâtiment de l'Union des Centres de Plein Air (UCPA) de Valloire est une excellente nouvelle, car cet organisme a vocation à promouvoir la pratique des sports d'hiver. De plus, passer de 150 lits à 250, contribue à la bonne tenue du chiffre d'affaire de notre SEM. Cet organisme, extrêmement dynamique, vise une ouverture hiver et été. Les travaux commencent au printemps 2017.

Plus localement, un des sujets très important est la pérennité de notre centre médical. Ses médecins arrivent tous pratiquement ensemble à l'âge de la retraite, et avec leur départ, va s'éteindre la Société professionnelle par laquelle ils exploitaient ce centre, et par conséquent leur bail va également disparaître. De surcroît, le point essentiel venant contrarier la transmission de la continuité de leur activité, est la disparition de la nomenclature que l'on nomme « le secteur deux » remplacé par « le secteur un », ceci va fortement modifier la gestion interne de l'établissement. Cela veut dire que les prix pratiqués, empêchent, en matière de comptabilité, de dégager les marges nécessaires pour assumer les frais de gestion d'un centre dont le loyer en station est élevé et pour assumer les frais de personnels, secrétaires, infirmières ou infirmiers, etc. Une partie de la résolution de ces problèmes nous incombera, par la force des choses. La première mesure que nous avons prise a été de nous positionner en acquéreur du bâtiment « Le Plein Sud » avec l'idée d'en rétrocéder les étages à l'aménageur qui nous proposera le meilleur projet, au meilleur prix, afin de réduire le coût du rez-de-chaussé, occupé par le centre médical. N'ayant aucunement les fonds pour cette opération, nous sollicitons, l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) pour réaliser le portage du projet. C'est un organisme départemental qui se substitue aux acheteurs publics pour acquérir des biens auprès de privés, établissement auquel la commune de Valloire a adhéré l'an dernier. (A l'heure où j'écris ces lignes, le compromis n'est pas encore signé). Un Centre Médical, une pharmacie, une ou deux moyennes surfaces ouvertes à l'année, une école, une caserne de pompiers, sont autant d'attraits qui améliorent la vie en station, qui à ce titre, prend un caractère de petite ville. Il est indispensable, vital, et profitable pour Valloire de conserver ce quintet de types différents d'établissements facilitant la vie quotidienne, vie au surplus de belle qualité.

Le budget communal que nous avons voté, a apporté à l'ensemble des conseillers, un sentiment de satisfaction, qui bien que s'inspirant d'une rigueur encore nécessaire, est plus étoffé que ceux des deux dernières années. Nous investissons, en travaux, en matériel roulant pour les services techniques, en entretien et en équipement, 1 600 000 euros. Je ne peux occulter les restrictions de la part de l'état concernant les finances ; cela devient un

véritable scandale. En 2013 Valloire avait à sa disposition 800 000 € de plus qu'en 2017 !!! (FPIC et DGF explicité plus haut). J'ai eu l'occasion d'intervenir par le biais d'un article paru dans le Dauphiné Libéré sur ce sujet. J'ai informé tous les maires de stations de France par un manifeste dédié aux candidats à la présidentielle. Ces Maires ont tous soutenu ce document, et cette action sera reconduite pour alerter les prétendants aux législatives. Ce que nous fait vivre l'Etat financièrement et administrativement est de la même veine que ce qui nous a conduits à cette folle présidentielle, où les vainqueurs des primaires ne sont même pas au deuxième tour. C'est le bazar à tous les étages... Les communes touristiques souffrent particulièrement de l'aveuglement de nos gouvernements, qui cherchant à corriger les erreurs du passé (plus de 30 ans !), le font sans discernement et sans connaissance de nos problèmes spécifiques, par un raccourci brutal, que je qualifierai de « méprisant ». Une certaine amertume apparaît par le fait que les collectivités territoriales qui font des efforts drastiques de gestion, ne sont pas traitées mieux que les autres. Aucune reconnaissance pour les gestions saines, rigoureuses pourtant politiquement préjudiciables localement ! Nous sommes de plus en plus dirigés par des technocrates qui ont pris le pas sur les démocrates (députés et sénateurs) pour instaurer leur vision de la France et faire de nos montagnes et de nos campagnes leur jardin de jeux. Ces technocrates citadins veulent nous imposer leur manière de vivre et sanctuariser nos montagnes. Nous devons aujourd'hui, plus que jamais, nous battre pour notre village, pour notre station, contre l'administration, contre le climat, contre la morosité et les écueils économiques.

Vous comprendrez, qu'il faille en priorité, dépenser notre énergie pour ces combats, de la même manière que vous le faites au travers de la

gestion de vos entreprises ou de l'exécution de votre travail salarié ! La qualité du produit touristique est la résultante des efforts de « TOUS », personne ne doit s'exclure, se sentir exclu, ou ne pas se sentir concerné par le résultat final : « Le bien-être de nos vacanciers ». Cela concerne l'accueil, le service, le produit, la qualité du travail, le sourire, l'empathie, l'environnement proche. Chacun, à tout moment, peut intervenir au bénéfice de tous. Si l'on rajoute la beauté de notre site et les vertus bienfaitrices de notre montagne, on constate que rien de ceci ne comporte d'investissement financier, simplement de l'investissement humain. Cet investissement humain est particulièrement reconnu sur Valloire depuis son avènement au tourisme, transmettons-le ! Qu'il dure et perdure, ne nous relâchons jamais. Ce qu'en pensent nos habitués est gratifiant, et cette reconnaissance doit être notre carburant.

Notre jeune population dit parfois « s'inquiéter », à juste titre ou pas ? Ont-ils confiance en l'avenir ? Ont-ils confiance en eux ? Je ne sais si la jeunesse a confiance en nous, mais moi j'ai confiance en la jeunesse.

L'adaptation, la créativité, le mouvement, l'envie de se battre, la soif de vivre sont les critères déterminants et la force de leur avenir. Et ceci est un éternel recommencement, toutes les générations y passent !!!

Investissez vous, prenez des responsabilités, et, aussi, préparez vous à en prendre dans la vie courante car demain c'est vous qui serez aux manettes !

Jean-Pierre Rougeaux, le 2 mai 2017

sommaire

COMMUNE

La parole est au Maire	2
Brèves	4
Etat civil	8
Conseils municipaux	10
Les travaux	17
Les finances	18

TOURISME

Bilan de fin de saison Office du Tourisme	22
Bilan de fin de saison SEM	23
Nos pisteurs secouristes	24
Atou Valloire	26
Rénover notre parc locatif	27
Valloire réservation	28
Animations	30

SOUVENIRS

Vieilles anecdotes	32
Les vieilles pierres ont une histoire	33

SPORT

Hommage à deux grands champions	34
Ski nordique et Valpatin	35
Trail du Galibier	36
Snow club	37
Ski club	38
JB Cup	39
Judo Club	40
Foot Valloire	41

VIE LOCALE & ASSOCIATIVE

Association des commerçants	42
Valloire Solidarité Partage	42
Association 4'Pat	43
Violettes d'or	43
Valloire Art Contemporain	44
Festival Baroque	45
La vallée d'Or et Association du Col	46
Les Loupiots à la CCMG	47
La vie à l'école	48
Les Sapeurs Pompiers	50

Spécial transports scolaires

Attention : Si votre enfant est concerné par les transports scolaires de l'année 2017-2018, vous devez effectuer une inscription sur le site savoie.fr ou sur le numéro cristal 09 69 36 39 94 à compter du 20 avril jusqu'au 15 juin 2017.

La carte de transport scolaire vous sera ensuite adressée par la Région à partir du 16 août, par voie postale, une fois votre paiement réalisé.

Dossiers de demandes de certificats d'immatriculation

Veuillez bien prendre note que les dossiers de demandes de certificats d'immatriculation des véhicules ne pourront plus être déposés à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. Pour toute démarche relative à l'immatriculation d'un véhicule, comme pour celles relatives aux permis de conduire, vous pouvez consulter le site www.savoie.gouv.fr. La sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne reste compétente pour la délivrance des permis de conduire internationaux. A compter du 6 mars 2017 les services publics de la sous-préfecture seront ouverts au public tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Modernisation de la délivrance des cartes d'identité

À compter du 21 mars 2017 les cartes nationales d'identité (CNI) et passeports, ou leur renouvellement ne pourront plus être traités en Mairie de Valloire. A cette date, la délivrance des CNI sera assurée par les Mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR) permettant de collecter les empreintes numérisées.

Les administrés pourront déposer un dossier, soit à la Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne, soit à la Mairie de Modane (seules Mairies équipées en Maurienne).

Une pré-demande en ligne pourra être effectuée sur le site internet suivant : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Il sera cependant nécessaire de contacter une des deux mairies équipées :

- Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne : prendre RDV par téléphone au 04-79-64-11-44 du lundi au samedi midi pour les dossiers de demandes de Carte Nationale d'Identité.

- Mairie de Modane : ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13 h 30 à 16 h 30 sans rendez-vous.

Brûlage des végétaux à l'air libre

Par arrêté préfectoral N° 248 de 2017, le préfet de Savoie interdit le brûlage ou l'incinération de tous végétaux, sauf pour les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leurs activités professionnelles. Le brûlage ou l'incinération sont autorisés uniquement en cas de lutte contre des insectes nuisibles, des maladies ou des plantes invasives, ou lorsqu'il s'agit d'assurer l'entretien d'espaces naturels. Dans ces derniers cas une dérogation doit absolument être demandée et accordée par la DDT (Direction Départementale des Territoires). Dans tous les cas le brûlage et l'incinération devront être réalisés dans le respect total des règles de sécurité et éventuellement sous la surveillance des pompiers et hors des épisodes de pollution de l'air. Nous vous rappelons qu'une benne spéciale « Déchets verts » est à votre disposition à la déchetterie.

Déclaration de ruches

La déclaration annuelle des ruches, démarche obligatoire pour tout apiculteur, doit être réalisée entre le 1er septembre et le 31 décembre, concernant toutes les colonies d'abeilles. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

À noter : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er/09 et le 31/12/2017)

Un sixième défibrillateur...

... a été installé sur le territoire de la commune, au poste de montagne du Fort du Télégraphe. Il est situé à l'extérieur vers l'entrée des bureaux. Cet appareil est évidemment à la disposition de tous en cas de nécessité, que ce soit pour les accompagnateurs en montagne, les visites du fort, les touristes de passage etc...

Les cinq autres se trouvent : 1.Derrière la salle Gabriel Julliard, 2.A côté de Carrefour Market, 3.Au service des pistes de la Brive, 4.A l'Office du Tourisme, 5.Aux caisses du service des pistes des Verneys. Ces appareils sont très simples d'utilisation, les consignes sont claires et exprimées en plusieurs langues. Ils sont sécurisés, vous ne pouvez commettre aucune fausse manipulation. Ils peuvent sauver des vies. Nous vous incitons fortement à suivre l'une des prochaines sessions de formation organisée par les pompiers afin de vous familiariser avec ces appareils, comme cela a déjà été indiqué dans le Colporteur N°27

Problèmes de réception de la télévision par le râteau

De nombreuses plaintes pour mauvaise réception de la télévision par le râteau ont été déposées cet hiver. La commune n'a absolument pas la maîtrise de ce problème. La commune avertit l'opérateur du non fonctionnement. Il faut savoir que Télé Diffusion de France (TDF) est un opérateur parmi d'autres tels qu'Orange. Une des solutions serait de passer par le satellite.

Disque bleu

Attention, en matière de stationnement réglementé, vous êtes tenu d'utiliser un disque européen comme celui-ci.

Tout autre disque n'est pas valide. En effet, chaque commune de chaque pays peut appliquer un temps de stationnement qui lui est propre, en fonction de sa réglementation. Votre disque ne doit indiquer que votre heure d'arrivée au stationnement, et vous devez vérifier vous-même sur les panneaux le temps qui vous est imparti.



Aide au chaînage

Sous l'impulsion du Maire, il a été instauré un service d'aide au chaînage pour les touristes les jours de départs en cas de chutes de neige. En général, les conducteurs de ville ou de plaine ne sont pas habitués à mettre leurs chaînes. Des élus et des moniteurs se sont portés volontaires pour les guider dans ces gestes techniques et ainsi faciliter les conditions de départ, éviter des encombrements, et offrir à nos clients un dernier geste sympathique bien apprécié. Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement les deux Ecoles de Ski de Valloire qui avec beaucoup de gentillesse et de serviabilité sont venues porter main forte. Cette action a été perçue par tous comme un formidable signe d'accueil label « Montagnards ».



Route 902 coupée

Un éboulement important a causé la coupure de la route départementale 902 : route des Grandes Alpes, la nuit du 2 au 3 mars. La route n'a pu être réouverte par la DDE que vers 10h du matin. La salle Gabrielle Julliard a été réquisitionnée par le Maire afin d'héberger onze personnes pour la nuit. Les pompiers, toujours au service, avaient installé lits de camp et couvertures pour le confort des personnes bloquées côté Valloire. Il en a été de même côté Valmeinier. Un petit déjeuner a été servi dans la salle le matin. Un très grand merci aux élus, aux bénévoles et aux pompiers.



Le Noël des employés communaux

L'amicale des employés communaux dont Paul Beaumont est le président, a fêté Noël le jeudi 22 décembre. La meilleure occasion de gâter les enfants, les employés ainsi que les retraités. Cette tradition permet également au Maire de remercier l'ensemble de son personnel communal pour le travail effectué au cours de l'année qui s'achève.



Attribution des colis de Noël

Comme précisé sur le Colporteur de l'automne 2016, le colis de Noël a été jusqu'à présent attribué sur les critères suivants :

1. Avoir 75 ans dans l'année ou plus
2. Être inscrit sur les listes électorales de Valloire
3. Habiter plus de 6 mois dans l'année à Valloire.

Nous avons constaté qu'il est très difficile de juger de la durée du séjour dans la commune et que cela pouvait créer des contestations, voire des « jalousies ». Pour une question d'équité, nous sommes donc contraints pour Noël 2017, de changer nos critères d'attribution qui seront désormais les suivants :

1. Avoir 75 ans dans l'année ou plus
2. Être inscrit sur les listes électorales de Valloire
3. Habiter à l'année à Valloire.

Nous comptons sur votre compréhension.

Jean-Pierre Rougeaux accepte la présidence de l'ANENA



André Plaisance, Maire de Saint-Martin-de-Belleville (Val Thorens), après avoir coopté Jean Pierre Rougeaux, Maire de Valloire, lui transmet la Présidence de l'ANENA (Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches), suite au vote du Conseil d'administration. Ces deux Maires se connaissent bien par leur appartenance à

l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM). Après 3 années de présidence, la situation de l'ANENA est très saine, ce qui atténue totalement la difficulté qui aurait pu apparaître en acceptant cette charge.

Les vœux de Monsieur le Maire

Jean-Pierre Rougeaux a présenté le mercredi 25 janvier, ses meilleurs vœux aux employés municipaux ou assimilés : SEM, office, pompiers. Dans son allocution, il a souhaité à tous santé et épanouissement personnel en famille tout d'abord mais aussi dans le cadre de leur fonction, insistant sur le fait que le capital le plus important d'une entreprise est son capital humain dans un esprit de confiance et de respect mutuels. Car les femmes et les hommes qui à chaque instant, à chaque niveau, apportent leur connaissance et leur travail, sont les acteurs d'une entreprise. Il a tenu à remercier chacun et chacune pour son investissement au travers des diverses tâches imparties et à souhaiter aux trois entités qui œuvrent de concert, que l'année 2017 pérennise la fédération des idées et la mutualisation des efforts.



Stagiaires

Les collectivités territoriales sont partenaires des établissements scolaires. C'est dans ce cadre que la mairie a reçu en stage, pour une durée de deux semaines, trois jeunes lycéens : Mickaël VALLIVERO, Hugo DUVAL et Geoffrey TISSOT du groupe scolaire Sainte Anne-Savoisienne de la Motte-Servolex dans le cadre de leur formation « Sécurité-prévention ». Leur responsable est Madame Elodie PERDRIX. Ils ont partagé leur temps entre la police municipale et la SEM afin d'y découvrir la sécurité sur le domaine skiable. Ils étaient hébergés au centre de secours de Valloire, étant également tous les trois « Sapeurs Pompiers Volontaires ». Le bac professionnel qu'ils valideront en fin d'année les prépare aux concours de la police, de la gendarmerie, des pompiers ou de l'armée. Nous leur souhaitons bon vent, bon travail et bonne chance pour la fin de leurs études et une future embauche.



Ensemble pour faire entendre la voix de la montagne, plus fort !

Le 22 mars, les Maires de l'ANMSM étaient réunis en assemblée générale à l'Assemblée nationale. L'occasion de revenir sur les grands dossiers de l'année 2016 (loi montagne 2, compétence promotion du tourisme, réforme des UTN...) et les enjeux à venir avec notamment les propositions de l'association pour l'élection présidentielle !

Charles-Ange GINESY, Président de l'ANMSM



Modernisation du réseau Orange

Valérie Thérond, directrice Orange Centre Est et Cyril Luneau, Directeur des Relations avec les Collectivités locales Groupe d'Orange, annoncent la modernisation du réseau fixe dans 14 communes de la Maurienne et le lancement de la 4G dans 8 communes de la Maurienne dont Valloire, en présence de Béatrice Santais, députée de la Savoie, Michel Bouvard, sénateur de la Savoie, Jean-Pierre Rougeaux, Maire de Valloire et Morgan Tanguy, sous-préfet de la Savoie. Avec ces nouveaux débits les usagers bénéficient d'un meilleur confort dans tous leurs usages internet.

L'accès à la TV d'Orange

La majorité des habitants bénéficient dès le printemps 2017 de l'accès à la TV d'Orange:

- jusqu'à 160 chaînes incluses dont plus de 40 chaînes en qualité HD ou HD+*,
- plus de 20 chaînes à la demande incluses,
- un catalogue de plus de 10 000 vidéos à la demande



Le printemps du ski

En relançant pour la troisième fois le Printemps du Ski, France Montagnes montre que les stations de ski savent s'adapter aux changements qu'ils soient climatiques ou conjoncturels.

En 2017, pour la 3ème fois consécutive 32 stations de ski ont été réunies à l'initiative de France Montagnes pour faire la promotion du ski de printemps qui permet de compenser le manque de neige à Noël. Une initiative qui prend chaque année plus d'importance et acquiert encore plus de notoriété.

Pour ce ski de printemps les arguments avancés par France Montagnes sont convaincants : une neige de meilleure qualité, moins de monde, des journées plus longues et un ski moins technique. Lancée en 2015, l'opération avait été bien accueillie par les partenaires. Elle a donc été reportée en 2017, cette fois en y associant 32 stations et des partenaires aussi importants que le Club Med qui a rejoint l'opération en 2016.

Les offres des stations sont particulièrement alléchantes, allant même jusqu'à proposer la gratuité des cours aux débutants, un forfait de 2 jours gratuit pour juger, et un séjour 7 jours matériel de ski à - 50%.

La montagne s'adapte aussi pour accueillir de nouvelles clientèles comme les Brésiliens ou les Chinois. Même les écoles de ski recrutent des moniteurs bi-lingues voire multi-lingues.

Avec l'opération « La montagne aux enfants », la station de Valloire est dans la lignée de cette adaptation aux changements climatiques et stratégiques.



Le samedi 6 mai 2017, la Marmotte est sortie de son hibernation dans Valloire et ses hameaux.

Les inscriptions se sont faites à l'AEP dès 8h30 autour d'un café-chocolat-brioche. Plus de 35 Marmottons se sont ensuite dispersés dans le village armés de sacs poubelle et de gants. La collecte s'est terminée vers 12h30. Les courageux bénévoles qui avaient osé affronter la pluie se sont réchauffés dans les locaux de l'AEP autour d'un sympathique apéro-barbecue offert par la commune. Une entrée gratuite au cinéma les Gentianes leur a été offerte par l'AEP en remerciement de leur participation.

Des lieux de dépôts sauvages ont été recensés notamment dans le secteur de Pratier, au Col du Télégraphe, à Poingt Ravier et dans le lit des rivières. Une liste des points noirs sera remise à la mairie. Dans l'ensemble le village et ses hameaux sont assez propres (attention aux mégots de cigarettes !) Un petit bémol pour le hameau

de Poingt Ravier où les dépôts sauvages sont consternants.

Nous profitons de cet article pour demander à TOUS les utilisateurs des panneaux d'affichage de prendre soin d'enlever les affiches et agrafes dès que l'affichage n'a plus d'utilité et dès que les événements ont eu lieu. Il est également demandé de ne pas pratiquer l'affichage hors des endroits réservés. Des panneaux qui sont mis à disposition par la commune sont réservés aux associations, aux événements et annonces diverses mais ne sont en aucun cas des panneaux publicitaires.

La Marmotte vous donne rendez-vous en 2018 et remercie tous les habitants de Valloire et les vacanciers des efforts qui sont faits pour l'environnement du village.

Elisabeth Dams



Pensez à nous annoncer en mairie, ou à l'adresse mail suivante : falcoz.etienne@neuf.fr , les naissances des enfants de parents d'origine valloirinche, résidant en dehors de la commune.

Seule exigence pour la parution d'une naissance : que les parents, ou au moins les grands-parents, habitent la commune.

Pour tous les bébés, pensez à nous envoyer une photo de bonne qualité à la même adresse. Merci

NAISSANCES

[Gaspard Grange](#) né le 20 mai 2016 à Gleizé (69)

Fils de Marion Hedelius et de Julien Grange

[Giulia Meunier](#) née le 14 novembre 2016 à St-Jean-de-Maurienne

Fille de Emeline Perrier et Tony Meunier domiciliés à La Ruaz

[Capucine Martin](#) née le 30 novembre 2016 à St-Jean-de-Maurienne

Fille de Pauline Migeotte et Alexandre Martin domiciliés aux Verneys

[Louise Rambaud](#) née le 20 décembre 2016 à Saint-Jean-de-

Maurienne. Fille de Anne-Laure Legallais et Thierry Rambaud domiciliés à la Grand'Vy

[Erika Gley](#) née le 23 janvier 2017 à Saint-Jean-de-Maurienne

Fille de Fanny Delannoy et Stéphane Gley domiciliés aux Villards

[Lysandre Gley Leguen](#) né le 25 janvier 2017 à Chambéry

Fils de Gwenaëlle Leguen et de Cédric Gley domiciliés à Valloire

[Adrien Jonathan Tritz](#), né le 20 février 2017 à Berlin

Fils de Laurette Tritz née Laborey et de Romain Tritz

[Lina Chasseray](#) née le 24 février 2017 à St-Jean-de-Maurienne

Fille de Coralie Pernet-Poil-Chevrier et de Vincent Chasseray domiciliés au Roc Saint Pierre à Valloire

[Tom Grange](#) né le 16 mars 2017 à Saint-Jean-de-Maurienne

Fils de Laura Lavoué et François-Cyrille Grange domiciliés aux Granges



[Gaspard](#)



[Giulia](#)



[Capucine](#)



[Louise](#)



[Érika](#)



[Lysandre](#)



[Adrien](#)



[Lina](#)



[Tom](#)

MARIAGES

Hawa Kébé et Brice Leguennec

Se sont mariés à Venise le 11 novembre 2016

Nadine Gallas et Michel Martin

Se sont mariés à Valloire le 2 janvier 2017

Léa Masson et Jean-François Houstin-Le Boedec

Se sont mariés à Valloire le 7 janvier 2017

Geneviève Albanel et Raymond Bertussi

Se sont mariés à Valloire le 27 février 2017

Isabelle Homont et André Savoye

Se sont mariés à Valloire le 23 mars 2017

Cécilia Laurent et Jean-Baptiste Levallant

se sont mariés à Cavalaire-sur-Mer le 27 mai 2017

DÉCÈS

Danièle Pardo née Rambaud

Est décédée à Valloire le 26 décembre 2016 à l'âge de 63 ans

Andrée Dalmagne née Bounoure

Est décédée à Valloire le 30 décembre 2016 à l'âge de 93 ans

Lucien Pascal (oncle de René Pascal)

Est décédé à Vôge-les-Bains (Vosges) le 7 janvier 2017 à l'âge de 93 ans

Michel Fontaine

Est décédé le 15 février 2017 à La Borgée à l'âge de 69 ans

Yves Falcoz

Est décédé le 6 mars 2017 à St-Jean-de-Maurienne à l'âge de 70 ans

Adrienne Chipon née Michelland (sœur d'Etienne Adrien Michelland), est décédée le 10 avril 2017 à Grenoble à l'âge de 75 ans

Lucien Perrin

Est décédé le 22 avril 2017 aux Villards à l'âge de 85 ans

Lucienne Albert (Balmain)

Est décédée le 26 avril 2017 à Saint-Jean-de-Maurienne à l'âge de 86 ans

Requiem pour l'enfant

Pour l'enfant du Sahel
Qui tend vers toi sa main,
Vois comme ses yeux brillent.
C'est la soif qui torture
Son corps à peine vivant :
Donne-lui de ton eau.

Pour l'enfant disparu
Condamné à l'avance,
Avant de voir le jour,
Froidement trucidé
Sans savoir la lumière :
Bats-toi afin qu'il vive.

Pour l'enfant fou d'amour
Qui croit que tout est beau,
Qui donnerait pour ça
Son cœur, sa vie, son âme,
Et pleure sur son échec :
Console son chagrin.

Pour l'enfant jaune, mort
Sur la terre d'Asie
Car il est né, un jour,
Sans être coupable,
Dans le camp des vaincus :
Rends hommage à son âme.

Pour l'enfant déchiré,
Mené à droite, à gauche,
Balloté ça et là
Parce qu'on n'a plus le temps :
Et qui n'y comprends rien :
Prends sa main dans ta main.

Pour l'enfant d'autrefois
Que nous avons été,
Pour ce cœur doux et pur
Qui battait fort en nous,
Pour ce souvenir-ci...
Sens ton cœur se serrer.

Pour l'enfant malheureux
D'être venu au monde
Si différent des autres
Aveugle, sourd, muet,
Qui a besoin de toi :
Chéris cet enfant-là.

Pour l'enfant qui n'a rien
Que des haillons hideux
Et des chaussures percées,
Qui a peur dans la nuit
Et a faim tout le jour :
Donne-lui de ton pain.

Claudine Grange

« Chemin du Ruisseau »

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016

Procès-verbal n° 10-2016

1- Modification simplifiée du Plan d'occupation du Sol N° 16 (POS)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : d'approuver la modification simplifiée n° 16 du POS de la commune de Valloire, de dire que conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local diffusé dans le département, la délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information. Le dossier de la modification simplifiée du POS n°16 est tenu à la disposition du public en mairie de Valloire aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de Savoie.

La délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, sera transmise à Monsieur le Préfet de Savoie.

2- Agenda accessibilité programmée (ad'ap) - Approbation et autorisation de dépôt de la demande d'agenda d'accessibilité programmée auprès du Préfet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : - d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée sur deux périodes de 3 ans (dont 2016) tel que présenté pour mettre en conformité les établissements recevant du public et installations ouvertes au public de la commune ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document s'y rapportant et à déposer la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée auprès du Préfet.

3- Loi NOTRe - Modification des statuts de la Communauté de Communes Maurienne-Galibier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver les statuts de la Communauté de Communes Maurienne-Galibier, mis en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe, dont l'application entrera en vigueur au 1er janvier 2017 et annexés à la présente délibération.

4- Programmation financière des travaux d'eau potable 2016 - Convention pour autorisation de passage de canalisations en terrain privé afférente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la convention pour autorisation de passage de canalisations en terrain privé à intervenir avec Madame Magnin Françoise et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

5- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre du fonds départemental d'équipements des communes (FDEC) 2017 pour l'acquisition d'un véhicule et de matériels de déneigement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide : de solliciter auprès du Conseil départemental, au titre du FDEC 2017, l'aide la plus élevée possible pour l'acquisition d'un engin et de matériels de déneigement, de demander l'autorisation d'acquérir l'engin et les équipements de déneigement avant la décision d'octroi de la subvention.

6- Budget principal - Décision modificative N°1

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision budgétaire modificative N°1 sur le budget principal, qui consiste en des ouvertures, réductions et virements de crédits afin d'apporter des modifications au budget primitif.

Cette décision modificative a essentiellement pour objet d'intégrer la recette du bail administratif emphytéotique de l'Alp de Zélie : + 2 500 000 € (hors TVA), et la dépense liée à l'augmentation de capital de la SEM Valloire : + 1 200 000 €, et d'ajuster les montants de la DGF et du FPIC qui ont été notifiés.

Une fois ces intégrations prises en compte, quelques ajustements ont été réalisés sur les deux sections (ouvertures de crédits supplémentaires sur des comptes en dépassement, ouvertures de crédits pour réaliser des travaux supplémentaires, ouvertures de crédits pour encaisser des subventions notamment).

Au final, cette décision modificative s'équilibre à la somme de :

- à 2 568 761 € en section de fonctionnement
- à 1 214 204 € en section d'investissement
- ce qui porte le budget total à la somme de :
- à 11 782 347,00 € en section de fonctionnement
- à 6 392 356,34 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal

7- Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Jean-Baptiste GRANGE pour la saison d'hiver 2016-2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Jean-Baptiste GRANGE pour la saison d'hiver 2016-2017,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

8- Financement de l'école primaire de Valloire - Détermination du crédit élève 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à cinquante-cinq euros (55 €) le montant du crédit élève pour l'année 2017.

9- Indemnisation pour emprise de voirie communale sur un terrain privé appartenant à Madame Françoise MAGNIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'augmentation de l'indemnité d'occupation pour emprise de voirie allouée à Madame Françoise Magnin à partir de l'année 2016, soit de 850 à 875 €.

10- Subventions à la coopérative scolaire pour la réalisation des activités de ski et de patin dans le cadre scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'allouer à la Coopérative scolaire les subventions suivantes :

- 600 € pour le « patin scolaire » au titre de l'année 2016,
- 3 470 € pour le « ski scolaire » pour l'année 2017,
- 600 € pour le « patin scolaire » pour l'année 2017,
- précise que ces montants sont prévisionnels et pourront éventuellement être modifiés par délibération lors de la production des justificatifs par le bénéficiaire de ces subventions, précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 au compte 65748.

11- Loi NOTRe - Mise en place d'une taxe de séjour intercommunale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : de s'opposer à la perception de la taxe de séjour par la communauté de communes Maurienne Galibier (CCMG) sur le territoire communal de Valloire conformément à l'article L 5211-21 du CGCT, de préciser que ce refus de perception de la taxe de séjour sur le territoire communal de

Valloire s'inscrit pleinement dans le cadre du remodelage de la compétence juridique « promotion du tourisme » dont la création d'office de tourisme pour les communes « stations classées de tourisme » à l'instar de Valloire, induit par le vote en première lecture par l'assemblée nationale (dans l'attente de son examen par le Sénat) du projet de loi de modernisation, développement et protection des territoires de montagne et ne saurait donc faire obstacle par ailleurs à l'octroi d'attributions de compensation à la commune de Valloire par la CCMG.

12- Projet de liaison routière Montricher-Albanne/Valloire :

Accord de principe – Approbation d'une étude faisabilité et d'un chiffrage au stade avant-projet pour la viabilisation de la piste de l'Echerenne et du plan de financement prévisionnel correspondant – Demande de subvention au ministère de l'Intérieur

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 4 voix contre (Isabelle FORAY, Corine FALCOZ, Stéphanie FEUTRIER et Stéphanie MASSE), décide :

de donner son accord de principe sur le projet de liaison routière Montricher-Albanne/Valloire,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant à l'engagement d'une étude de faisabilité et d'un chiffrage au stade AVP pour la viabilisation de la piste de l'écherenne existante entre les hameaux « le Villard » et « Albanette » dont le coût d'objectif hors taxes s'élève à seize mille six cent quatre-vingt-six euros (16 686 € HT),

de prendre acte que la maîtrise d'ouvrage de cette opération sera portée par la Commune de Montricher – Albanne à l'instar du dossier de demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur,

d'autoriser Monsieur le Maire à engager cette opération et à signer tout document afférent à sa concrétisation ainsi que de lui donner tout pouvoir pour honorer l'appel de fonds de la Commune de Montricher – Albanne au titre de la participation financière de la Commune de Valloire à la mise en œuvre de cette opération.

13- Demande d'application du régime forestier à une parcelle communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander l'application du régime forestier pour la parcelle cadastrée section A n° 614 pour partie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 27 octobre 2016 à 23h.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal n° 11-2016

1- TARIFS DES SECOURS SUR PISTES DES AMBULANCES ET DES SECOURS HÉLIPORTÉS POUR LA SAISON D'HIVER 2016/2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de fixer les tarifs secours sur pistes pour la saison d'hiver 2016/2017 comme suit :

Tarifs des secours sur pistes

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC

Front de neige, transport	65 €
Accompagnement (zone rapprochée et éloignée)	65 €
Zone rapprochée	220 €
Zone éloignée sur piste	370 €
Zone hors-piste de proximité	390 €
Zone hors-piste	730 €

Interventions exceptionnelles

- Pisteuse-secouriste	72 €/heure
- Engin de damage	230 €/heure
- Scooter, quad, 4X4	85 €/heure

Frais de relance impayés : 30 €

Tarifs des évacuations sanitaires en ambulance

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC

Transports primaires :

Bas des pistes - Cabinet médical de Valloire	150 €
Bas des pistes - Centre hospitalier de St-Jean-de-Maurienne	210 €
Cabinet médical de Valloire - DZ	125 €

Transports secondaires :

Cabinet-médical - Centre hospitalier de St-Jean-de-Maurienne	210 €
Cabinet-médical - Centre hospitalier de Chambéry	400 €
Cabinet-médical - Centre hospitalier de Grenoble	490 €

Tarifs des évacuations sanitaires avec les pompiers

(Uniquement en cas de carence des ambulances)

Tarif unitaire en euros TTC

Bas des pistes - Cabinet médical de Valloire	190 €
Bas des pistes - Centre hospitalier	303 €

Tarifs des secours héliportés

Tarif à la minute en euros TTC :

La minute de vol : 55 €

2- CONVENTION RELATIVE AUX SECOURS HÉLIPORTÉS HIVER 2016/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le tarif de 55.00 € TTC la minute de vol et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention avec le SAF.

3- ORGANISATION DES SECOURS SUR PISTES - CONVENTION AVEC LA SEM VALLOIRE POUR LA SAISON 2016/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SEM Valloire pour la saison d'hiver 2016/2017 concernant l'organisation des secours sur pistes.

4- ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA DÉMARCHE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, De prendre « conscience » de la contribution de la Commune à la facture énergétique et aux émissions de gaz à effet de serre sur le territoire

De soutenir la candidature TEPOS du syndicat du pays de Maurienne

De s'engager dans une démarche TEPOS au plan communal au travers :

D'actions et projets d'ores et déjà mis en place et contribuant à diminuer la facture énergétique et/ou à produire des énergies renouvelables :

Réhabilitation du groupe frigorifique de la patinoire présentant un meilleur rendement énergétique et récupération de la chaleur liée au refroidissement pour chauffer le bassin de la piscine extérieure. La 1^{ère} année de fonctionnement a permis de réaliser un gain énergétique de 30% sur la patinoire et de 30% sur le chauffage de la piscine ;

Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux de meilleure exposition (garages, centre de secours/salle G Julliard)

Petite centrale hydroélectrique sur la Neuvalette d'une capacité de 7,2 Gwh, exploitée par la SOREA ;

Projet de la petite centrale hydroélectrique sur la Valloirette d'une capacité de 7,2 Gwh, exploitée par la SOREA.

D'actions nouvelles envisagées/envisageables
Rénovation du dispositif de l'éclairage public par installation de régulateurs-variateurs de tension, permettant de moduler les intensités lumineuses.
De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

5- AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CRÉATION D'UNE MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LA VALLOIRETTE PRÉSENTÉE PAR LA SOREA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation de création d'une microcentrale hydroélectrique sur la Valloirette présentée par la Sorea.

6- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE POUR UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'accorder une subvention d'un montant maximum de 12 000 € à la coopérative scolaire pour l'organisation d'une classe de découverte à Meyras en Ardèche au mois de juin 2017 et de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2017 au compte 65748.

7- GESTION DU BAR-RESTAURANT D'ALTITUDE DE THYMEL – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AFFÉRENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Vu les Articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le rapport préparatoire à la délégation,

d'approuver le principe de la délégation de l'exploitation du bar-restaurant d'altitude de Thymel au moyen d'une convention de délégation de service public aux risques et périls du délégataire ;

de désigner au terme d'un scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la Commission de délégation de service public qui sera appelée à formuler un avis sur les candidatures puis les offres reçues dans le cadre de la procédure de délégation de service public ;

Au titre de membres titulaires de la Commission de délégation de service public :

- Monsieur le Maire, Président
- Madame VIALLET Marie
- Monsieur MARTIN Jean-Marie
- Monsieur VUILLERMET Gérard

Au titre de membres suppléants de la Commission de délégation de service public :

- Monsieur LE GUENNEC Patrick
- Madame FALCOZ Corine
- Monsieur PETRAZ Christian

Mandate Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités à cet effet, et notamment la procédure de publicité et de recueil des offres selon les modalités prévues par le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

8- VENTE D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT DE LA RÉSIDENCE DES CRETES A MADAME BERNADETTE GRANGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'accepter cette vente au prix de 5 000 €, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

9- ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA SARL LE CRÊT DU SERROZ ET LA COMMUNE PORTANT SUR DES PARCELLES SISES AU CRÊT DU SERROZ A VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver l'échange foncier à intervenir avec la SARL Le Crêt du Serroz et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété afférent dont les frais sont à la charge de la SARL Le Crêt du Serroz.

10- SITE DE L'ANCIEN HOTEL DE LA SETAZ – CESSION FONCIERE DE TERRAINS AVEC CHARGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de prendre acte du mode opératoire initié pour la vente de l'hôtel de la Sétaz et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire communale étant précisé que la cession de ce bien immobilier communal ainsi que le conventionnement de type Loi Montagne qui y est associé seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

11- ACQUISITION DE BIENS DANS LE CADRE DE LA MAITRISE FONCIERE DE L'OPERATION « CLAIRE-JOIE » : PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE

Le conseil municipal, décide, par 11 voix pour, 2 abstentions (Isabelle FORAY – Gérard VUILLERMET et 2 contre (Corine FALCOZ – Stéphanie MASSE) :
d'autoriser l'EPFL à acquérir la parcelle cadastrée section D n° 1642, d'une superficie de 739 M2, propriété de GM Participations
d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières.

de charger Monsieur le Maire de signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL et ses éventuels avenants.

12- RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à demander le renouvellement du contrat et à le signer pour permettre le recrutement d'un gardien à la déchetterie.

13- CONVENTION COMMUNE DE VALLOIRE – ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DE STATION DE MONTAGNE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT D'UN SYSTEME DE VISIOCONFÉRENCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la convention relative au déploiement d'un système de visioconférence à intervenir avec l'ANMSM et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce lundi 12 décembre 2016 à 21h45.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal n° 12-2016

1- MAINTIEN DE L'OFFICE DU TOURISME ET DE LA COMPÉTENCE JURIDIQUE – PROMOTION DU TOURISME DONT LA CRÉATION D'OFFICES DE TOURISME

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver au-delà du 1er janvier 2017, par dérogation au 2° du I de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence juridique « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

2- LOI NOTRe DU 7 AOÛT 2015 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE JURIDIQUE « ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAURIENNE GALIBIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention (Jean-Marie MARTIN), décide de prendre acte du transfert de la ZAE la Bonne Eau à la communauté de communes Maurienne Galibier à compter du 1er janvier 2017 par référence au périmètre de cette zone tel que mentionné sur les plans annexés à la délibération.

3- COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « CONSEIL CITOYEN »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de compléter la composition de la commission extra-municipale conseil citoyen ainsi qu'il suit :

Madame Renée GARINO,
Monsieur Nicolas GRANGE.

4- TEMPS D'ACCUEIL DES ENFANTS POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de mettre en place en saison du 3 janvier au 15 avril 2017, un temps d'accueil assimilé à une garderie, les mardis et les vendredis de 15 h à 16 h 30 afin de pallier à l'absence de TAP en 2016-2017, d'approuver le règlement intérieur afférent à ce nouveau service public communal et d'adopter les tarifs de ce nouveau service public communal ainsi qu'il suit :

Quotient Familial / Tarif journalier par enfant

Q.F < 436 : 1,00 €
437 < Q.F < 544 : 1,20 €
545 < Q.F < 625 : 1,30 €
626 < Q.F < 700 : 1,40 €
Q.F < 701 : 1,50 €

5- BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire, présente au Conseil municipal la décision budgétaire modificative N°2 sur le budget des Equipements touristiques qui consiste en des virements de crédits pour équilibrer le compte 16, en dépassement, correspondant au remboursement du capital des emprunts, par le biais du compte 66, en excédent, correspondant au remboursement des intérêts des emprunts.

6- CESSION DE L'IMMEUBLE BATI COMMUNAL EN FRONT DE NEIGE A PROXIMITÉ DE LA TÉLÉCABINE DU CRÊT DE LA BRIVE ET D'UNE PARTIE DE SA PARCELLE NON BATIE D'ASSISE AU SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DE L'ÉCOLE DU SKI FRANÇAIS DE VALLOIRE

Madame Corine FALCOZ ne prenant part ni à la discussion, ni au vote, le Conseil Mu-

nicipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'approuver le compromis de vente à intervenir avec le syndicat local des moniteurs de l'école du ski français de Valloire relatif à la cession de l'immeuble bâti communal en front de neige à proximité de la télécabine du Crêt de la Brive et d'une partie de sa parcelle non bâtie d'assise cadastrés section D n° 217, moyennant un prix net vendeur de 900 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

7- INSTITUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer à compter du 1er janvier 2017 ce nouveau régime indemnitaire et notamment la part obligatoire appelée Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et la part facultative appelée Complément Individuel Annuel (CIA).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 29 décembre 2016 à 21h45.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 FÉVRIER 2017

Procès-verbal n° 01-2017

1- RÉGLEMENT DES ASTREINTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le règlement des astreintes de préciser, conformément au règlement des astreintes, que les montants des indemnités d'astreinte suivront l'évolution des textes de référence.

2- ACCUEIL DES STAGIAIRES ÉTUDIANTS – MODALITÉS DE GRATIFICATION AFFÉRENTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le versement mensuel d'une gratification dans la limite de 12,5% du plafond de la sécurité sociale pour les stagiaires étudiants dont la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de stages à intervenir entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la Commune.

3- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESTAURANT D'ALTITUDE DE THYMEL – HOMOLOGATION DES TARIFS POUR L'HIVER 2016/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs du restaurant d'altitude de Thymel géré par Madame Carène THORAL pour la saison d'hiver 2016/2017.

4- ECHANGE FONCIER ASSOCIATION DIOCESAINE CLAIRE-JOIE COMMUNE DE VALLOIRE – ACCORD DE PRINCIPE ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE NEGOCIER LES MODALITÉS D'UN COMPROMIS DE VENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Christian PETRAZ, Maire-Adjoint ne prenant pas part au vote, décide par 10 voix pour et 3 contre (Stéphanie MASSE – Gérard VUILLERMET et Corine FALCOZ) :

- d'approuver le principe d'un échange foncier dans un premier temps, avec l'association diocésaine Claire Joie puis dans un second temps, avec le diocèse de Chambéry moyennant une soule de 175 000 €, portant sur le presbytère de Valloire, propriété de la commune et sur le bâtiment Claire Joie, propriété dans l'immédiat de l'association éponyme avant transfert de sa propriété au diocèse de Chambéry.

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier les modalités d'un compromis de vente, dans un premier temps avec l'association diocésaine Claire Joie puis ensuite avec le diocèse de Chambéry – véritable propriétaire à venir du bâtiment Claire Joie – compromis respectifs qui seront soumis à l'approbation ultérieure du conseil municipal et dont les frais d'acte seront à la charge de la commune à l'instar des frais de division de parcelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 2 février 2017 à 21 heures 25.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 MARS 2017

Procès-verbal n° 02-2017

1- INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire ainsi qu'il suit :

Maire : indemnité de 34 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoint au Maire : 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2- CONVENTION DE PARTENARIAT SPORTIF AVEC LUDOVIC POMMERET POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : d'approuver la convention de partenariat sportif à intervenir avec Ludovic Pommeret pour la saison 2017 et d'autoriser monsieur le Maire à la signer.

3- ACCUEIL DE STAGIAIRES ÉTUDIANTS : MODALITÉS DE GRATIFICATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : d'approuver le versement mensuel d'une gratification dans la limite de 15 % du plafond de la sécurité sociale pour les stagiaires étudiants dont la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs. Les autres dispositions de la délibération du conseil municipal du 2 février 2017 demeurent inchangées.

4- DÉSIGNATION AU COMITÉ DE DIRECTION DE VALLOIRE TOURISME

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 contre (Corine FALCOZ et Stéphanie MASSE) et 1 abstention (Isabelle FORAY) décide : de désigner comme représentant du conseil municipal au comité de direction de Valloire Tourisme, Madame Elisabeth Dams, Adjointe au Maire, en remplacement de Madame Stéphanie Masse, conseillère municipale.

5- AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ACTÉE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : d'approuver l'avenant à la convention d'assistance et de conseil en matière de prévention des risques professionnels passée avec le CDG 73 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

6- OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : de s'opposer au transfert de la compétence juridique PLU à la communauté de communes Maurienne-Galibier.

7- DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

Retirée de l'ordre du jour en début de séance.

8- CRÉATION D'UNE MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LA VALLOIRETTE PAR LA SOREA - VOLET FONCIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : d'approuver les conventions de servitude à intervenir avec les propriétaires concernés par le

passage sur leur terrain de la conduite forcée du projet de petite centrale hydroélectrique sur la Valloirette et portant régularisation de la conduite communale des eaux usées acheminées à la station d'épuration intercommunale et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

9- ÉCHANGE FONCIER SANS SOULTE COMMUNE DE VALLOIRE / UNION NATIONALE DES CENTRES SPORTIFS EN PLEIN AIR (UCPA)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : d'approuver l'acte authentique portant échange foncier sans soulte à intervenir avec l'UCPA dont les frais d'établissement sont pris en charge pour moitié par chacune des parties et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

10- FINANCEMENT 2017 DE L'OFFICE DU TOURISME DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- d'arrêter le montant de la subvention 2017 allouée à Valloire Tourisme à la somme de 1.512.600 € décomposée comme suit :
Fonctionnement/promotion : 959.600 €
Commercialisation : 73.600 €
Animation – évènements : 479.400 €
- de laisser à l'ordonnateur, le soin d'arrêter le cadencement de la liquidation et du mandatement de cette subvention communale compte tenu des besoins en trésorerie de Valloire Tourisme.

11- BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION RELATIVE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dans la limite d'un montant de 5.800 €, la dépense d'investissement suivante : Sécurisation du Rieu Benoit, avant le vote du budget primitif principal 2017.

12- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

13- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAX, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif du budget principal 2016, comme suit :

Fonctionnement

Recettes	11 921 119.05 €
Dépenses	7 219 827.50 €
Résultat	+ 4 701 291.55 €

Investissement

Recettes	3 230 841.69 €
Dépenses	2 716 202.17 €
Résultat	+ 514 639.52 €

14- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget des équipements touristiques. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

15- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte administratif du budget des équipements touristiques 2016, comme suit :

Fonctionnement

Recettes	1 951 086.00 €
Dépenses	885 343.09 €
Résultat	+ 65 742.91 €

Investissement

Recettes	1 892 265.24 €
Dépenses	1 640 410.26 €
Résultat	+ 251 854.98 €

16- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget de l'eau et de l'assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

17- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2016, comme suit :

Fonctionnement

Recettes	882 229.71 €
Dépenses	790 125.29 €
Résultat	+ 92 104.42 €

Investissement

Recettes	215 226.59 €
Dépenses	310 921.26 €
Résultat	- 95 694.67 €

18- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget du parc de stationnement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

19- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PARC DE STATIONNEMENT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte administratif du budget du parc de stationnement, comme suit :

Fonctionnement

Recettes	202 531.99 €
Dépenses	167 629.90 €
Résultat	+ 34 902.09 €

Investissement

Recettes	71 696.03 €
Dépenses	83 392.95 €
Résultat	- 23 205.17 €

20- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget microcentrales. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

21- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET MICROCENTRALES

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte administratif du budget microcentrales 2016, comme suit :

Fonctionnement

Recettes	36 467.78 €
Dépenses	36 467.78 €
Résultat	0 €

Investissement

Recettes	36 440.35 €
Dépenses	10 327.20 €
Résultat	+ 26 113.15 €

22- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 de la commune de Valloire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 9 mars 2017 à 23h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

Procès-verbal n° 03-2017

1- ACQUISITION DE L'IMMEUBLE BATI ET NON BATI CADASTRÉ SECTION D N° 1280 ET 1283 A L'INDIVISION MAGNIN ET MADAME MAGNIN : ACCORD DE PRINCIPE ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR NÉGOCIER UN COMPROMIS DE VENTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'émettre un accord de principe pour acquérir l'immeuble bâti et non bâti cadastré section D n° 1280 et 1283, sis à l'intersection de la rue de la Traverse et de l'avenue de la Vallée d'Or 73450 Valloire, propriété de l'indivision Magnin et de Madame Magnin, moyennant un prix net vendeur de 2.750.000 €, les frais d'acte étant à la charge de la commune tout en précisant que cette acquisition est susceptible de faire l'objet d'un portage par l'EPFL 73, et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier les modalités d'une promesse synallagmatique de vente qui sera soumise à l'approbation ultérieure du conseil municipal et dont les frais d'acte seront également à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mercredi 29 mars 2017 à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2017

Procès-verbal n° 04-2017

1- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la manière suivante : 2 852 598.74 € à la couverture du déficit d'investissement et du solde des restes à réaliser 2016 (arrêtés à la somme de - 142 385.28 €), au compte 1068. La somme de 1 848 692.81 € est reportée en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

2- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la manière suivante : 42 832.01 € à la couverture du déficit d'investissement et du solde des restes à réaliser

2016 (arrêtés à la somme de + 46 000 €), au compte 1068.

La somme de 22 910.90 € est reportée en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

3- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter les résultats de la manière suivante : 591 165.32 € en excédent de la section de d'investissement au compte 001, celle-ci permettant de couvrir le solde des restes à réaliser 2016 (arrêtés à la somme de - 256 612.00 €), 236 328.47 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

4- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la manière suivante : 34 902.09 € à la couverture du déficit d'investissement au compte 1068.

5- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter les résultats de la manière suivante : 22 612.14 € en excédent de la section de d'investissement au compte 001.

6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017 et de les fixer comme suit :

- 21.66 % pour la taxe d'habitation
- 24.11 % pour le foncier bâti
- 160.00 % pour le foncier non bâti
- 34.67 % pour la cotisation foncière des entreprises

7- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les montants de subventions aux associations ci-dessous.

4'Pat :	500,00 €
A.E.P. : Fonctionnement :	27 000,00 €
Alchimie :	1 500,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers :	2 500,00 €
Anciens combattants :	1 300,00 €
APPPS :	76 500,00 €
Association du personnel communal :	2 000,00 €
Coopérative scolaire :	2 800,00 €
Coopérative scolaire - Voyage scolaire :	12 000,00 €
Coopérative scolaire - Ski scolaire :	3 470,00 €
Coopérative scolaire - Patin scolaire :	600,00 €
Comice Agricole de Maurienne :	280,00 €
Groupe folklorique :	600,00 €
Freestyle Galibier-Thabor :	1 500,00 €
Judo-club :	7 000,00 €

CONSEILS MUNICIPAUX

Jeunes Sapeurs-pompiers : _____	1 500,00 €
Snow-ski club – Section Alpin : _____	48 000,00 €
Snow-ski club – Section Alpin (chronomètres) : _____	11 000,00 €
Snow-ski club – Section Snow : _____	11 500,00 €
Snow-ski club – Section Nordique : _____	7 400,00 €
Tennis-club Valloire : _____	3 000,00 €
Tennis-club St-Michel-de-Maurienne _____	200,00 €
Union Athlétique de Maurienne _____	100,00 €
Valloire Patrimoine et Culture : _____	2 000,00 €
Val'patin : _____	7 500,00 €
TOTAL c/65748 : _____	231 750,00 €

8- BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif principal pour l'année 2017 comme suit :

DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	
10 560 020.00	10 560 020.00 €
Section d'investissement	
7 395 600.36	7 395 600.36 €
TOTAL	
17 955 620.36	17 955 620.36 €

9- BUDGET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif Équipements touristiques pour l'année 2017 comme suit :

DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	
1 950 284.90 €	1 950 284.90 €
Section d'investissement	
1 548 367.01 €	1 548 367.01 €
TOTAL	
3 498 651.91 €	3 498 651.91 €

10- BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017 comme suit :

DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	
1 177 223.47 €	1 177 223.47 €
Section d'investissement	
965 778.32 €	965 778.32 €
TOTAL	
2 143 001.79 €	2 143 001.79 €

11- BUDGET PARC DE STATIONNEMENT – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif du parc de stationnement pour l'année 2017 comme suit :

DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	
177 513.00 €	177 513.00 €
Section d'investissement	
118 295.09 €	118 295.09 €
TOTAL	
295 808.09 €	295 808.09 €

12- BUDGET MICROCENTRALES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif des microcentrales pour l'année 2017 comme suit :

DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	
43 215.00 €	43 215.00 €
Section d'investissement	
59 001.80 €	59 001.80 €
TOTAL	
102 216.80 €	102 216.80 €

13- AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER NORD – PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : de confirmer le projet de création d'un cheminement piétonnier nord, de l'entrée nord de Valloire jusqu'au carrefour RD 902/ rue des Choseaux-ville, d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'élève à 491 500 € hors taxes, de solliciter de l'Etat, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département de la Savoie, les subventions les plus élevées possibles ainsi que l'autorisation de démarrer les travaux avant les notifications sur les financements externes sollicités, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la préparation et à l'exécution de cette affaire communale.

14- AMÉNAGEMENT DE TOILETTES SÈCHES AU COL DU GALIBIER – PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : d'approuver l'aménagement de toilettes

sèches au col du Galibier, d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération dont le coût d'objectif s'élève à 28 080 € hors taxes, de solliciter du département de la Savoie, la subvention la plus élevée possible ainsi que l'autorisation de démarrer les travaux avant la notification sur le financement externe sollicité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la préparation et à l'exécution de cette affaire communale.

15- PROGRAMME 2017 DE TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet, de solliciter l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation de ces travaux, de demander au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 11 avril 2017 à 22h

LES TRAVAUX EN COURS OU À RÉALISER

Il convient avant tout de souligner le travail du nouvel électricien de la commune, Olivier Diore, qui exerce dans les rangs des employés municipaux depuis janvier 2016. Ses excellentes compétences ont permis de venir à bout de nombreux problèmes techniques qui n'avaient jamais pu être résolus tels que les capteurs de présence dans le parking souterrain, la VMC de la mairie, etc. Actuellement il travaille sur le bâtiment de l'AEP pour sécuriser toute l'installation et la mettre en conformité. Nous le remercions vivement.

Entretien du patrimoine communal



Le toit qui protège l'entrée latérale de l'église a été restauré. Il reste à changer encore quelques ardoises cassées sur le toit de l'église et à réaliser quelques travaux sur le sous-bassement de la porte d'entrée.

Valloire a établi un plan pluriannuel d'investissement concernant la mise en

conformité de ses bâtiments communaux pour les personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif ou mental). Ce plan s'échelonne de 2017 à 2021. Il a été validé par un arrêté préfectoral. La commune est donc à jour vis-à-vis de la réglementation et peut commencer à investir, par tranches annuelles, sur ce sujet. Seront réalisées, dans l'immédiat, les nécessités les plus simples comme les plans inclinés, le marquage des portes d'entrée, les marquages au sol. Puis les travaux vont s'enchaîner jusqu'en 2021.

Des travaux au cimetière sont budgétisés en 2017 concernant le mur d'enceinte, des drains derrière le mur, l'assèchement des caueux qui prennent l'eau.

Le chantier d'implantation des conteneurs semi-enterrés va être poursuivi. Il reste cinq sites qui seront équipés de quatre conteneurs chacun : place des Chouillères, place de Tigny, Claire Joie, Val d'Oréa, église.

Le programme de maintenance d'éclairage public avec la Soréa est poursuivi et des variateurs de tension seront mis en place sur l'éclairage public pour économiser l'énergie.

Tous les petits travaux d'entretien tels que la réfection de la cour de l'école, le rejointement des pavés en ville, et le marquage au sol, sont prévus dans l'été.

La commune a lancé un marché d'entretien sur 4 ans des voiries et réseaux divers, les entreprises seront sélectionnées début juin.

Un dossier concernant la réparation des digues a été monté. La digue de la Valloirette va être confortée à la Bonne Eau, celle de la Neuvachette au niveau du Pontet. La passerelle du vallon des Aiguilles va être réparée.

Le projet de recalibrage concernant la route des Clots, depuis la place du Serroz jusqu'à la maison Foray, est toujours d'actualité, avec l'objectif de travaux en 2018. Préalablement il reste à câbler les fourreaux téléphoniques d'Orange en souterrain. Les poteaux seront ensuite démontés par la Soréa. En parallèle, la commune devra engager les négociations foncières avec les propriétaires riverains pour que les parcelles impactées par le projet soient rachetées.

Une première tranche de travaux concernant le prolongement du cheminement piéton qui permet de sécuriser la circulation des piétons depuis le rond point du chamois jusqu'à l'embranchement de la route de la Curia, est programmée à l'automne. Elle concerne le secteur qui part de la fin du chemin existant et qui va jusqu'aux conteneurs enterrés de la résidence « Terrasse des Choseaux » soit 360m. La deuxième tranche qui va ensuite jusqu'à la route de la Curia devrait être réalisée l'année prochaine. Préalablement aux travaux, un bureau d'étude en géotechnique vérifiera la solidité des sols sur lesquels seront mis en œuvre des murs de soutènement, du cheminement piétonnier. La maîtrise d'œuvre a été réactivée. Des subventions ont été sollicitées : à l'Etat à travers le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et au Conseil Départemental à travers le Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC).

A la base de loisirs, des travaux d'entretien du « spa » qui manque d'une ventilation, ainsi que la réfection des carrelages des vestiaires, seront effectués. Il convient aussi de racheter une nouvelle bâche pour la piscine et de changer certaines bâches de couverture de la patinoire. Une grande étude d'opportunité va être lancée pour la restructuration de la base de loisirs, bâtiment très vieillissant qui ne correspond plus aux attentes du public ni aux normes relatives aux personnes en situation de handicap.

Eau et assainissement

Les travaux d'adduction entre la Brive et le lieu-dit Chartel par la RD902 en direction du Télégraphe sont terminés, excepté ceux concernant la finition de chaussée, qui seront réalisés avant l'été, conformément au règlement de voirie du Conseil Départemental.

La commune envisage de réaliser des travaux de traitement d'eau potable à l'horizon 2018. Il sera privilégié un traitement par ultra-violet, meilleur garant d'une neutralité gustative de l'eau.

Le secteur de la route des Villards entre le parking souterrain et le pont des Chaudannes va être refait en partenariat avec le département. La commune commence, dans un premier temps, par refaire ses réseaux d'assainissement, et rajouter les tuyaux d'eaux pluviales qui n'existaient pas. Puis dans un deuxième temps, le département va refaire les enrobés de la route et changer le parapet du pont.

Le parc roulant va être renouvelé à hauteur de 500 000€, car il est en très mauvais état. Il nécessite actuellement des réparations trop importantes pour maintenir le parc à flot. Il est prévu l'achat d'un véhicule pour le déneigement et le lavage/balayage des routes en remplacement de la TREMO-CMAR, d'un fourgon pour l'animation, d'un UNIMOG, d'un 4X4 pour le service des eaux, et d'une tondeuse.

L'avancement du PLU

Le PLU suit son cours dans les délais. Il doit être approuvé fin 2018 en même temps que le SCOT de Maurienne. Deux réunions publiques auront lieu dans ce laps de temps. L'élaboration est confiée à un groupement de plusieurs bureaux d'étude dirigé par le cabinet Chaumaz, leur mission ayant commencé en octobre 2016 avec cinq comités techniques et deux comités de pilotage. La première phase du diagnostic du territoire touche à sa fin... Il en a été rendu compte lors de la réunion publique du 17 mai. Nous entamerons ensuite la phase la plus importante qui est le PADD (Plan d'Aménagement du Développement Durable).

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Bonjour à tous, cet article se veut synthétique en deux parties. La première concerne les résultats 2016 du budget principal de la commune et la seconde nos projets pour 2017.

La situation financière de la commune de Valloire s'est améliorée (première partie de l'article), mais nous devons rester prudents et raisonnables, car comme nous le verrons plus bas, l'Etat va continuer à baisser nos dotations et à augmenter nos prélèvements, **mais nous pouvons à présent envisager des projets pour Valloire** (deuxième partie de l'article).

Je souhaite également remercier l'ensemble des services ainsi que la population de Valloire car c'est avec l'aide et le soutien de chacun que nous avons réussi à sortir la Commune de ses difficultés financières et éviter la mise sous tutelle.

Pour rappel, à Valloire il existe un budget principal, plusieurs budgets annexes (eau-assainissement, parking, microcentrale, équipements touristiques) ainsi que le budget du CCAS et de la régie d'électricité.

Chaque budget dispose :

- d'une section de fonctionnement comprenant des recettes (dota-tions, produits des impôts locaux, loyers, redevances etc...) et des dépenses courantes (*par exemple : achat de fournitures et de petits ma-tériels, prestations de services comme les navettes, le déneigement ainsi que le paiement des intérêts d'emprunt*).
- d'une section d'investissement comprenant des recettes liées aux investissements : subventions, produit de la taxe d'aménagement, FCTVA etc... (*généralement peu élevées*), ainsi que de l'autofinan-cement prévisionnel dégagée de la section de fonctionnement et de toutes les dépenses d'investissements (*par exemple : acquisition de vé-hicules, de terrains, frais d'étude pour le PLU, marchés de travaux, ainsi que le paiement du capital de la dette*).

A ce stade, il est important de noter que les intérêts des emprunts sont payés dans la section de fonctionnement et le capital dans la section d'investissement. L'endettement de la commune représente plus de 20 millions d'euros sur le seul budget principal pour un total de plus de 36 millions d'euros tous budgets confondus.

Seuls les budgets annexes « Eau-assainissement » et « équipements touristiques » s'équilibrent en recettes et en dépenses, pour tous les autres, une subvention d'équilibre depuis le budget principal est né-cessaire, elle provient de la section de fonctionnement.

Après ces quelques rappels, on comprendra qu'il faut donc « maîtri-ser » les dépenses de fonctionnement, surtout quand on sait que les recettes de fonctionnement baissent chaque année (voir plus bas : hausse FPIC et baisse DGF), ceci afin de générer un excédent de fonctionnement suffisant, qui sera affecté à la section d'investisse-ment, pour couvrir dans un premier temps le remboursement du capital de la dette, puis pour réaliser des travaux et des projets dans la commune.

PARTIE I : RÉSULTATS BUDGÉTAIRES 2016

BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement	11 921 119.05 €
Dépenses de fonctionnement	7 219 827.50 €
Résultat de l'exercice	4 701 291.55 €
Résultat reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	4 701 291.55 €

Recettes d'investissement	3 230 841.69 €
Dépenses d'investissement	2 716 202.17 €
Résultat de l'exercice	14 639.52 €
Résultat reporté	- 3 224 852.98 €
Résultat d'investissement de clôture	- 2 710 213.46 €

Résultat d'exécution **1 991 078.09 €**

Affectation du résultat

Résultat global de la section de fonctionnement	4 701 291.55 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	-2 710 213.46 €
Solde restes à réaliser en section d'investissement	- 142 385.28 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 2 852 598.74 €
Couverture du besoin de financement (1068)	2 852 598.74 €
Besoin de financement de la section d'investissement (après affectation en réserves)	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 848 692.81 €

Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002) **1 848 692.81 €**

Les principaux leviers de ce redressement

Une gestion rigoureuse

- Baisse des dépenses de fonctionnement

En 2016, elles sont de 7 219 827.50 €, intérêts des emprunts inclus, soit par rapport à 2015, une baisse de 5.33 % et de 7% par rapport à 2014.

S'agissant des dépenses de gestion, celles-ci passent de 5 733 206 € en 2015 à 5 973 966 € en 2016 soit une augmentation de 4.20 % (+ 240 760 €).

Ceci est dû essentiellement à l'augmentation du FPIC (+ 130 817 €), à celle des charges de personnel (+ 48 557 € qui s'explique car il y avait 2 postes vacants aux services techniques en 2015) et à celle de l'enveloppe allouée aux subventions aux Associations (+ 76 500 € à l'APPPS, qui n'avaient pas été versés en 2015).

Les dépenses de personnel en 2016 se sont élevées à 1 345 837 € et représentent 22.5 % des charges réelles de fonctionnement contre 37.16 % en moyenne pour des communes de même strate.

- Maîtrise des investissements

En 2016, les dépenses d'équipement étaient de 1 366 654.87 € (dont 1 200 000 € pour l'augmentation du capital de la SEM Valloire), hors restes à réaliser et remboursement du capital des emprunts.

À l'augmentation de capital de la SEM Valloire, qui a indirectement permis à la Commune d'enrichir et de consolider le positionnement de la Station sur le marché des sports d'hiver, notamment en investissant dans le réseau de neige de culture, il faut ajouter les dépenses d'équipement suivantes :

- Financement de la réhabilitation du centre de secours au SDIS (jusqu'en 2032) : 28 848 €
- Passerelle du Goleon : 3 364 €
- Achat d'une lame souple pour les engins de déneigement : 12 000 €
- Acquisition de matériel informatique et renouvellement du serveur de la mairie : 7 726 €
- Acquisition de matériel informatique à l'école : 10 736 €
- Acquisition de matériel d'animation : 3 682 €
- Containers semi-enterrés : 36 557 €
- Marquage, équipements et travaux de voirie : 7 296 €
- Entretien de l'église, fin démolition Maison « Peirola » : 12 817 €
- Aménagement du Col du télégraphe : 18 197 €
- Création de terrains de pétanque sur l'avenue de la Vallée d'Or : 22 504 €.

- Renégociation de la dette

L'endettement est le mal endémique de Valloire. Cette opération a été menée en 2015 auprès de la Caisse d'épargne et du Crédit Agricole des Savoie. C'est ainsi que l'annuité de dette sur le budget principal **a diminué de 540 000 € en 2016 par rapport à 2015.**

Recours à l'emprunt en euros tous budgets confondus

2008	6.070.000
2009	3.900.000
2010	2.000.000
2011	2.000.000
2012	2.000.000
2013	1.900.000
2014	0
2015	1.173.000*
2016	0

*Emprunt pour la rénovation du groupe froid de la patinoire, annuités d'emprunt compensées par les économies d'énergies réalisées.

Montant de la dette en euros par budget au 1^{er} janvier 2017

Budget principal	20.642.208 €
Budget équipements touristiques	12.554.081 €
Budget eau assainissement	2.283.063 €
Budget parc de stationnement	1.165.847 €
TOTAL	36 635 200 €

- Augmentation des taux d'imposition en 2016

Les taux ont été augmentés d'un coefficient de variation proportionnelle de 1.100718 et c'est grâce à cet effort consenti par tous les habitants de Valloire, que la commune a pu compenser la baisse des dotations et l'augmentation du FPIC et réaliser quelques travaux sans avoir recours à l'emprunt (travaux listés ci-dessus).

Merci encore à tous. Cette année, compte tenu de l'amélioration des finances communales il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition de la part de la commune.

- Des recettes exceptionnelles provenant de cessions

Ecole de l'Archaz, appartement de la Curia, quelques terrains, quelques places de parkings, bâtiment du front de neige cédé à l'ESF pour la création de sa garderie...

Des recettes exceptionnelles provenant du contentieux de l'EVG qui nous opposait à notre avocat.

Récupération d'un arriéré de TVA concernant la construction du restaurant de la Brive (actuellement « Alp de Zélie »).

La conclusion d'un bail emphytéotique administratif sur le restaurant de l'Alp de Zélie qui a permis à la Commune d'encaisser en 2016 la somme de 2,5 M €. dont 1,2 millions réinvestis dans l'augmentation de capital de la SEM-VALLOIRE pour financer l'enneigement artificiel sur le domaine skiable.

La trésorerie en 2016

Une trésorerie nettement améliorée

- solde de trésorerie au 31 décembre 2016 : + 1 623 888 €
- solde de trésorerie au 8 mars 2017 : + 811 715 €
- solde de trésorerie au 16 mai 2017 : + 1 333 986 €

Utilisation des lignes de trésorerie :

300 000 € au Crédit Agricole des Savoie : pas utilisée actuellement (et ce depuis le mois de janvier 2016)

600 000 € à la Caisse d'Épargne : plus utilisée depuis le 28 septembre 2016.

Ce qui conduit évidemment à payer moins d'intérêts :

Intérêts payés (c/6615)

2013	29 079 €
2014	43 245 €
2015	35 432 €
2016	9 080 €

A noter qu'en 2013 et 2014 figurent dans ces montants les intérêts d'un prêt relais de 500 000 € souscrit en 2012 auprès de la Banque Populaire sur le projet de vente de l'hôtel de la Sétaz, prêt relais qui a été soldé en 2015.

À prendre en compte

Augmentation de nos prélèvements « FPIC » (= fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et baisse de nos dotations (recettes) « DGF » (= dotation globale de fonctionnement) :

Comme vous pouvez le constater ci-dessous, Valloire paye un FPIC supérieur à celui de Saint-Michel-de-Maurienne qui est passé de 44 851 € en 2012 à 398 844 € en 2016 et il augmentera encore en 2017.

Evolution FPIC - CCMG Maurienne-Galibier

	CCMG	Orelle	St Martin d'Arc	St Martin La Porte	St Michel de Mnne	Valloire	Valmeinier
2012	74 062	12 035	3 661	10 195	44 939	44 851	20 854
2013	98 276	65 456	10 744	28 232	116 920	122 924	61 789
2014	149 201	104 236	16 886	43 091	178 213	187 465	96 011
2015	209 735	49 455	23 944	60 907	249 297	268 027	135 864
2016	305 709	222 616	35 404	90 203	368 103	398 844	199 484

Évolution

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
CCMG	32,69%	51,82%	40,57%	45,76%
Orelle	443,88%	59,25%	43,38%	48,95%
St Martin d'Arc	193,47%	57,17%	41,80%	47,86%
St Martin La Porte	176,92%	52,63%	41,35%	48,10%
St Michel de Mnne	160,17%	52,42%	39,89%	47,66%
Valloire	174,07%	52,50%	42,97%	48,81%
Valmeinier	196,29%	55,39%	41,51%	46,83%

Des recettes en moins, une baisse de la DGF : - 35 % par rapport à 2015.

Comme vous pouvez le constater ci-dessous, Valloire a perdu plus de 445 000 € de recettes (dotations) entre 2013 et 2016

Évolution de la DGF

	2013	2014	2015	2016
DGF en euros	785.226	705.191	525.058	340.122

PARTIE II : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

La stratégie budgétaire et donc financière, avec des objectifs ambitieux en matière d'économies sur les dépenses de fonctionnement engagés en 2015 sera poursuivie.

Elle repose sur une prospective budgétaire à 3 ans afin de piloter la gestion financière en toute connaissance de cause ; c'est ainsi qu'une programmation pluriannuelle du fonctionnement (PPF) a été réalisée.

Cette PPF, à laquelle sera associée une programmation pluriannuelle des investissements (PPI), permettra donc l'avènement d'une prospective budgétaire triennale qui doit être finalisée pour la fin du 1er semestre 2017, en raison des arbitrages nombreux préalables qui doivent intervenir.

Les orientations 2017 sont les suivantes

- Maintenir les taux d'imposition 2016,
- Poursuivre les économies engagées depuis 2015 sur les charges de fonctionnement courant tout en sachant qu'il convient de maintenir à niveau les infrastructures communales en termes d'entretien afin d'être en cohérence avec une offre touristique de qualité qui nécessairement est adossée à nombre d'équipements ou infrastructures communaux,
- Rechercher des marges lors des renégociations des contrats de la collectivité et en optimisant les achats,
- Affecter les marges dégagées exclusivement à l'investissement.

Néanmoins nous avons maintenu et parfois augmenté certaines lignes du poste de dépenses « Participations subventions » en 2017 :

Il s'agit pour l'essentiel de contributions au budget du CCAS, à l'EPIC Valloire Tourisme et les subventions aux associations, qui s'élèvent au BP 2017 à 1 988 900 €, contre 1 906 350 € au BP 2016.

- La subvention à l'EPIC Valloire Tourisme va passer en 2017 à

1 512 600 € (contre 1 480 000 € au BP 2016, ce montant comprenant un reliquat de l'exercice 2015 de 50 000 € correspondant au solde de la subvention liée à la commercialisation de la station). Autrement dit, cette subvention augmente réellement de 82 600 € par rapport au BP 2016 (+ 54 000 € / le fonctionnement et la promotion et + 28 600 € environ pour absorber un déficit de fonctionnement constaté à la clôture 2016 des comptes de l'EPIC).

- **L'enveloppe dédiée aux associations augmente également** par rapport au BP 2016 de 33 000 € pour atteindre la

somme totale de 233.000 € (contre 200 000 € au BP 2016). Cette hausse de 33 000 € comprend notamment par rapport à 2016 une subvention exceptionnelle de 12 000 € à la coopérative scolaire pour une classe de découverte, et une subvention exceptionnelle au Snowski Club de Valloire pour l'acquisition de nouveau matériel de chronométrage.

- La subvention prévisionnelle d'équilibre au budget du CCAS baisse en 2017 : 25 000 € (contre 41 500 € en 2016).

Enfin, en 2017, a été prévue la somme de 50 000 € afin d'admettre en non-valeur des titres irrécouvrables à la demande du trésorier (contre 20 000 € en 2016).

Investissements prévus en 2017

A l'issue du BP (disponible sur le site de la mairie : www.mairie-valloire.fr), on est en mesure de dégager un autofinancement prévisionnel qui résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et qui ressort à 2 873 739 € contre 1 798 452 € au BP 2016.

Cette hausse de 1 075 285 € de l'autofinancement prévisionnel est due notamment à l'encaissement en 2016 de la recette « exceptionnelle » de 2.5 M€ relative à la conclusion du bail emphytéotique administratif (BEA) de l'Alp de Zélie.

A ce stade, il convient de noter que malgré les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement, celles-ci sont contraintes par la baisse de la DGF couplée à l'augmentation du prélèvement du FPIC qui vont encore s'accroître en 2017 (vu en première partie).

Travaux constituant des restes à réaliser 2016

c/21318 op° 153	
Eglise : toiture porche et partiellement toiture principale	10 756,00 €
c/2151 op° 179	
Route des Clots : réseaux secs	3 848,00 €
c/2128 op° 180	
Voiries diverses : CSE et chemin Pierre Pomme	50 377,08 €
c/21318 op° 181	
Autres bâtiments publics : mur pare feu ancienne Mairie	6 500,00 €
c/2128 op° 220	
Route du Serroz : études et travaux talus du Serroz	57 769,58 €
c/2158 op° 243	
Ferme des Granges remplacement de la chaîne à fumier	8 648,38 €
c/2128 op° 246	
Col du Télégraphe : travaux de modelage de la plateforme	4 486,24 €

TOTAL DÉPENSES

142 385,28 €

Après remboursement du capital des emprunts (pour 1 358 000 €), paiement de la participation pour la réhabilitation du SDIS (pour 29 000 €), et comptabilisation de quelques autres écritures (cautions, écritures d'ordre pour récupération de TVA) :

La somme totale disponible en dépenses pour la section d'investissement 2017 est de 2 935 907.38 €

En rapport avec la prospective budgétaire à venir, sur cette somme de 2 935 907.38 €, il est proposé de conserver, pour le financement d'investissements structurants, la somme de 1 300 000 €.

Cette somme correspond à la différence entre la recette du BEA de l'Alp de Zélie encaissée en 2016 (2.5 M €) et la dépense d'augmentation du Capital de la SEM réalisée en 2016 (1.2 M €). Cette somme de 1.3 M € complétée de ressources externes (subventions, financement bancaire) permettra d'alimenter les plans de financement de la PPI.

Parallèlement à cette somme réservée au financement d'investissements structurants, voici les dépenses d'investissement proposées au BP 2017 :

Travaux et études sur voiries et réseaux

- Cheminement piétonnier Nord (Rond-point du Chamois vers télégraphe le long de la RD) : 326 000 €
- Travaux / cimetières : 113 000 € (mur et portail du cimetière vieux et drain dans nouveau cimetière)
- Containers semi-enterrés (CSE) : 60 000 € de crédits nouveaux en plus des RAR
- Les Clots : 50 000 € : pour régler le volet foncier avant d'engager les 400 000 € de travaux à prévoir / 2018
- Enfouissement lignes téléphoniques aux Chouillères : 15 000 €
- Travaux en forêt communale : 12 000 €
- Installation d'un garde-corps le long du ruisseau des Chozeaux ville : 11 300 €
- Chemin de Pierre Pomme : 6 000 € en plus des RAR pour terminer les travaux

Travaux et études sur bâtiments

- Bâtiment de l'AEP : 37 500 € (hall + encadrement et porte de secours)
- Installation de toilettes sèches au Galibier : 35 000 €
- Réfection du hall commun de la base de loisirs et du bowling : 20 000 €
- Aménagement des ateliers municipaux : 16 000 €
- Piscine : nouvelle bache : 15 000 €
- Toiture de l'Asinerie : 7 000 €
- Travaux église : 6 500 € en plus des RAR pour terminer la réfection des soubassements et porte / façade principale
- SPA de la base de loisirs : mise en place d'un système d'aération : 3 000 €
- Étude / bâtiment de la Base de loisirs : 35 000 €
- Étude pour l'aménagement du Col du Télégraphe : 15 000 €
- Étude pour l'aménagement du Fort du Télégraphe : 4 300 €
- Étude / la ferme des Granges : 3 000 €

Équipement des services :

Parc automobile et engins :

- 170 000 € : petit porteur déneigement et nettoyage (Tremo)
- 153 000 € : grosse balayeuse (Ravo)
- 120 000 € : engin de déneigement (Unimog)
- 29 000 € : petit poids-lourd bi-benne 10t (Mildium)

- 24 000 € : remplacement du fourgon pour animation
- 3 500 € : véhicule utilitaire occasion Citroën Nemo :
- 1 500 € : tondeuse
- Installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques : 40 000 €
- Matériels, outillages techniques divers, mobilier urbain : 36 250 € (pompe d'arrosage, débroussailleuse, chapiteaux, bancs, tables de pique-nique...)
- Acquisition d'un nouveau Chalet pour les tennis de Sainte Thècle : 20 000 €
- Acquisition d'un panneau lumineux : 15 000 €
- Matériel bureautique et informatique Mairie et école : 5 000 €

Autres études et frais foncier

- Diverses acquisitions foncières : 200 000 € (dont 175 000 € de soule pour l'échange Presbytère/Claire Joie)
- Mise en conformité et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : 68 000 €
- PLU : 50 000 €

Gestion des risques naturels :

- Talus du Serroz : 4 000 € en plus des RAR pour clore les études et les travaux
- Soutènement de la passerelle des Aiguilles : 3 000 €
- Confortement du lit du Rio Benoît : 57 800 €
- Confortement de la digue de la Valloirette Bonne Eau : 27 000 €
- Confortement des berges de la Neuvachette au Pontet : 38 000 €

Projets en cours :

Ancien Hôtel de la Sétaz : Nous avons lancé cet hiver un appel à projet pour la vente de l'hôtel de la SETAZ. La procédure est en cours et nous espérons que sur les deux candidats présélectionnés nous proposerons enfin un projet économiquement viable et pérenne pour Valloire.

Le prix de vente planché a été fixé à 1 200 000€ au bénéfice de la Commune.

Bâtiment du Centre médical (Le Plein Sud) : Nous avons obtenu l'accord pour le portage financier par l'EPFL (Etablissement Public Foncier) de la Savoie du bâtiment « le Plein SUD » dans le but de conserver et réhabiliter notre centre médical.

De nombreux autres projets sont à l'étude. Ils vous seront communiqués au fur et à mesure de leur avancée et des accords engagés.

En conclusion, et sans présager d'un avenir pérenne pour les finances communales (désengagement massif de l'État), le redressement de la situation financière de la commune commence à produire ses effets, dont le recours désormais réduit aux lignes de trésorerie dès 2015, puis conforté en 2016, en constitue une illustration manifeste. Sur le plan pratique, les fournisseurs sont payés dans les délais.

La Commune peut désormais envisager d'investir à nouveau, ceci dans un cadre pluriannuel et prudentiel, dans l'optique de répondre à des besoins structurels importants, notamment dans les domaines de l'habitat et du logement, du tourisme et de l'environnement.

Le maintien du tissu économique local, la qualité du service public rendu, et finalement la qualité de la vie à Valloire permettant le maintien des populations sur le territoire en dépendent.

Marie Viallet, adjointe aux finances

Vous pouvez consulter le DOB sur le site de la mairie

BILAN DE FIN DE SAISON VALLOIRE TOURISME

Une rencontre d'information a rassemblé fin mars les socioprofessionnels de Valloire à la Salle Gabriel Julliand. Animée par Cédric Fogarolo, directeur de Valloire Tourisme et par Jean-Marie Martin PDG de la SEM, elle avait pour but d'établir un pré-bilan de la saison d'hiver qui se termine, et d'exposer les projets pour les années à venir.

Valloire tourisme

Communication et Gestion relations-clients

En matière de communication, l'OT se base tout d'abord sur les réseaux sociaux tels que facebook, instagram (application qui permet de partager ses photos et vidéos) ou twitter. Leur utilité est de faire connaître la station au maximum et de créer un lien affinitaire entre les clients et Valloire. Ces moyens permettent de toucher, sur une audience moyenne mensuelle, un million de personnes qui vont interagir, publier des vidéos ou des photos ex : 221 000 personnes ont vu la vidéo de la première chute de neige du 10 janvier.



Autre forme de communication : la publicité sur internet qui a pour objectif de faire de la notoriété et générer du séjour en boostant la semaine aux enfants ou les forfaits à 50% du samedi. Une autre forme de publicité a été faite sur google sous forme d'achats de mots-clé, ou sur youtube en lançant, dès l'ouverture du site, une petite vidéo de Valloire l'hiver de 25s.

Une toute nouvelle application pour smartphones a été lancée le 22 décembre. Elle géo-localise la personne qui l'utilise et lui fournit des centaines d'informations sur le village (plan du village, position des restos, hôtels, cinéma..., renseignements utiles sur les services en cours, les animations, les événements...). Un agenda permet de renseigner les clients sur les activités à faire au jour le

jour. Cette application a été chargée 5500 fois à ce jour et est destinée à évoluer.

L'office de tourisme s'est doté d'un nouveau logiciel de gestion relation client « ingénie ». Ce logiciel permet, entre autres tâches, d'envoyer des newsletters.

la station est inscrite également sur le site de « tripadvisor.net »

Animations et événements

Un grand nombre d'événements ont rythmé notre saison d'hiver 2016-2017 : Le marché de Noël, les sculptures sur glace et neige, l'Urban Contest Valloire, le RMC Ski Fit Tour, la course Odyssée, le carnaval, le Savoie Snow Board Tour, la Lekkarod, L'Apero Jazz, la coupe de France de ski Freestyle, les deux rétrospectives du ski menées par l'ESF, l'exposition de Jean-Michel Othoniel, les concerts de Daï Liang, la semaine Belge, l'inauguration de la piste Jean-Baptiste Grange, la JB cup, la Montagne aux enfants.

Dans le cadre de ces animations d'hiver, Cédric Fogarolo veut souligner particulièrement la participation active de l'association des commerçants dont Laurence Clément-Guy est la présidente. L'association, souhaitant s'associer aux diverses animations, a organisé un achat groupé de différentes décorations de vitrines en rapport avec chaque événement : sapins et décorations de Noël, photos des dernières sculptures neige et glace, ballons roses pour Odyssée, distribution de loups pour le Carnaval, drapeaux belges et français, jeux dans les vitrines pour la semaine aux enfants et distributions de divers lots. Jean-Pierre Rougeaux félicite chaleureusement cette association et sa présidente très dynamique et fédératrice.

Fréquentation et niveau de remplissage de la station

En fin de saison, le remplissage devrait atteindre 794 000 nuitées, soit une très faible augmentation par rapport à l'année 2016 et une légère régression par rapport à 2015. Le calendrier des fêtes de Noël et de Nouvel an, peu favorable au tourisme puisque les deux réveillons tombaient un samedi, et le manque cruel de neige en début de saison, expliquent cette stagnation des chiffres, malgré de nombreuses communications sur internet qui montraient bien qu'à Valloire on pouvait skier.

Le comité directeur de la SEM Valloire



LA SEM, SON BILAN ET SON PLAN STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT

Louis Cometto, directeur

Jean-Marie Martin, Président Directeur Général

Odile Feutrier, directrice administrative et financière et des ressources humaines

Eric Viallet, chef des pistes

Christophe Dupraz, responsable d'exploitation des remontées mécaniques et de la Base de Loisirs

Marc Roger, chef des ventes

Absents Marion Laurent, responsable de l'Alp' de Zélie

Thierry Durand, responsable marketing-clients



Le challenge de cette récente saison d'hiver

Le PDG de la Sem, Jean-Marie Martin, après avoir présenté le nouveau directeur Louis Cometto, rappelle le challenge que la Sem a dû relever en début de saison du point de vue opérationnel et l'excellent travail des dameurs et des niveaux-culteurs qui ont réussi à rendre praticable les deux massifs avec un peu de neige naturelle et une production de neige de culture rendue difficile après un épisode météorologique très doux. L'implication des équipes du service d'entretien des pistes a été à son maximum cet hiver pour parer au manque de neige et assurer malgré cela une qualité parfaite de tenue des pistes. En cela ils ont été aidés par un nouvel appareil, sorte de GPS centimétrique, capable de donner au centimètre près l'épaisseur de la couche de neige sous la dameuse, permettant ainsi de répartir au mieux les couches neigeuses.

La saison n'a pas été facile non plus du point de vue administratif puisque la SEM augmentait son capital de plus de 2M €, augmentation suivie par l'ensemble des actionnaires et des associations : (ESF, ESI, Valloire Réservation, APPPS, Association des commerçants cafetiers restaurateurs et hoteliers, syndicat des hoteliers restaurateurs et débits de boissons).

La SEM prévoit d'investir 4,3M€ sur les pistes et 3,7M € dans la neige de culture dans les deux prochaines années.

Les résultats plutôt encourageants de fin de saison confortent le Comité Directeur de la SEM dans le choix de ses investissements de 2016, pour mémoire : la fin de l'enneigement artificiel de la piste des Lutins, de la Sodanelle et le haut de l'Escargot, celle de la Gelinotte et divers travaux sur l'usine du lac.

Travaux à réaliser en 2017

Eric Viallet, responsable du service des pistes, expose l'objectif couvrant deux années de travaux, qui est d'approvisionner 60% de notre domaine skiable en neige de culture, et d'être capable d'assurer une première production de neige pour une ouverture au 15 décembre en un temps compris entre 100 à 120 heures.

Les futurs investissements de mai à novembre 2017 visent à

rééquilibrer le delta d'air et d'eau entre les deux massifs (240 000 m³ d'eau à la retenue collinaire et presque toute la production d'air sur la Sétaz). Une nouvelle usine à neige sera donc créée grâce à une conduite forcée de 3km de long et 40cm de diamètre, qui partira du lac de la Vieille pour arriver au sommet du télésiège des Verneys. L'ancienne canalisation de 20cm de diamètre et passant par la piste des Mulots sera conservée. Il faudra ajouter à cela la construction de l'usine. Objectif : passer de 800m³/H à 3200m³/h pour pallier aux périodes de froid qui se raccourcissent. Ces travaux serviront en partie à l'enneigement de Cornafond. Pour rappel, la commune possède un droit d'eau sur la micro-centrale de la Nevachette qui permet de prendre jusqu'à 750 000m³ d'eau, donc de remplir jusqu'à trois fois la retenue collinaire.

Un second gros chantier durant cette même période consistera à reprendre l'enneigement de Thymel. Toujours sur la Sétaz, le matériel d'enneigement de la Myosotis haute, des Mèlèzes et du haut de la JB Grange sera rénové. Il faudra changer les canalisations et les anciens enneigeurs. Somme totale de ces deux chantiers : 2,7 Millions d'€

Le troisième gros chantier consistera en la création d'une nouvelle zone débutants sur le plateau de Thymel à l'arrivée de la télécabine, plus confortable pour les débutants, et une zone ludique avec un boarder cross depuis le sommet du 4 places de Thymel, ceci pour une somme estimée entre 180 000 et 300 000€.

Attention : Compte tenu de l'ampleur des projets pour 2017, la SEM ne pourra pas se permettre d'arrêter les travaux au cours des deux mois d'été et s'excuse par avance des nuisances qu'ils provoqueront.

Travaux qui seront réalisés en 2018

Enneigement de Cornafond avec enneigement potentiel de la piste du Blaireau, enneigement de la Sétaz bleue et enneigement du Bouquetin, ce qui représente 3,7km de canalisation et l'installation de 44 enneigeurs de nouvelle génération. Création d'une piste bleue+ sur les Verneys, terrassement et enneigement pour un total de plus de 850 000€

Travaux prévus pour les saisons suivantes

Enneigement de la piste Olympique, de la piste Campanule, du bas de la piste JB Grange et de la piste Verte 1 jusqu'à Val lumière, ce qui représente 3,3km de canalisations et 50 enneigeurs de nouvelle génération pour un total de plus d'1 Million d'€

L'ensemble de ces travaux et l'augmentation du débit instantané d'eau sur la Sétaz vont permettre d'enneiger tout ce massif simultanément, y compris les Verneys, ce qui portera notre taux de couverture concernant l'enneigement artificiel à 60% en trois ans. Nous pourrions ainsi concurrencer la Suisse et l'Autriche qui avoisinent 70%. Valloire y trouvera ainsi une nouvelle et véritable force commerciale.

Jean-Marie Martin précise que la SEM possédait, avant les trois derniers hivers sans neige, seulement la Capacité d'Auto Financement (CAF) pour entretenir son outil existant mais n'avait pas de quoi l'améliorer. L'augmentation de capital est le coup de booster pour amorcer un cercle vertueux malgré les hivers difficiles, de gestion plus fine de maîtrise des coûts, d'augmentation de cette CAF pour investir, pour améliorer l'offre, et pour contribuer ainsi au dynamisme de la station. Le business plan prévoyait d'investir 24 M € en dix ans.

NOS PISTEURS-SECOURISTES, TOUJOURS PRÊTS À RÉAGIR

Sur les pistes, le danger est omniprésent. Les pistes de Valloire, très bien entretenues et parfaitement damées sont des boulevards qui incitent à la vitesse. Cependant un skieur se doit d'être maître de sa vitesse comme de ses comportements, afin de limiter les risques pour lui-même mais aussi et surtout pour les autres. Les pisteurs, vigilants, y veillent. Ils sont vos anges gardiens skis aux pieds ! Leur équipement au top permet une prise en charge parfaite et rapide des accidents.



Pisteurs-secouristes, un métier, une passion, une vocation !

Être pisteurs, comme être pompier, c'est une vocation. Ce n'est pas par hasard que plusieurs de nos pisteurs sont également sapeurs-pompiers. Avant de vous lancer dans ce métier, demandez-vous d'abord si vous avez le bon profil !

Il est nécessaire d'avoir le sens du respect de soi et de l'autre, de ne pas porter de jugement ou de critique, de faire preuve de patience, de savoir écouter, d'être capable de gérer une situation grave en prenant les bonnes décisions.

Les PS peuvent pratiquer les gestes d'urgence sans jamais outrepasser leurs droits. Les médecins du SAMU peuvent être mobilisés en cas de doute et peuvent arriver rapidement sur place en hélicoptère pour prendre le relais.

Les risques liés au métier restent possibles, mais la profession travaille en permanence à les réduire et à les mesurer pour ne pas mettre des vies en danger.

À Valloire, une équipe de choc.

Le Maire, premier responsable de la sécurité sur les pistes, nomme le chef des pistes par un arrêté municipal. Jean-Pierre Rougeaux a ainsi délégué à Eric Viallet le soin d'organiser le système de secours sur les pistes de son territoire.

La SEM, opérateur semi-public du domaine skiable de Valloire puisque la commune en est l'actionnaire majoritaire à 80%, est l'employeur de nos pisteurs de Valloire.

Dix-huit pisteurs-secouristes sont nécessaires pour couvrir en permanence les deux massifs valloirins, compte tenu des jours de repos. La taille du Crêt du Quart nécessite en moyenne 6 pisteurs contre 5 à la Sétaz. Quatre chefs de secteurs (Eric Savoye, Delphin Giraud, Jérémy Sartre, Yannick Vaudaine) donnent des missions spécifiques, supervisent les interventions, prennent les décisions importantes concernant la prise en charge des blessés. Un maître chien (Jacques Manquest) vient compléter l'équipe pour les interventions sur avalanches. Deux régulatrices, dans leur bureau de la SEM, centralisent tout au long de la journée, les informations concernant l'état des pistes, les dangers éventuels à baliser et sécuriser, l'état de la neige, le suivi des accidents, le déplacement des patrouilles, la météo...

Les pisteurs-secouristes de Valloire ont créé une association appelée « Nivo5 » afin d'organiser diverses manifestations, telle que l'opération « Pisteurs Juniors ».

Quelle est la formation requise ?

Le pré-requis pour être PS est le diplôme PSE 1 et 2 (premier secours en équipe de niveau 1 et 2 comme pour un sapeur-pompier). Il faut ensuite passer un test technique de ski : une descente libre, toute neige et tout terrain, de niveau difficile, notée par un jury. Les candidats ayant réussi cette épreuve sont autorisés à commencer une formation de 5 semaines : deux semaines de théorie : météo, nivologie, réglementation, partie juridique, qui donnent lieu à un premier examen. S'il est réussi, débute ensuite l'étape spécifique : trois semaines sur le terrain pour revoir les techniques de secourisme pointues et adaptées au milieu montagnard. S'ensuit un examen de deux jours sur la conduite des traîneaux/barquettes, les gestes de secours et sur la capacité à établir un bilan exact de la situation et de sa gravité. Le secouriste doit avoir une parfaite connaissance du secteur sur lequel il évolue. Certains d'entre eux ont le diplôme d'artificier.

Une journée type d'un pisteurs

A Valloire, un pisteurs travaille 4 jours de suite puis est en repos les 2 jours suivants. Ce rythme est calculé sur la base hebdomadaire de 35h + 2h1/2 d'heures supplémentaires.

La journée d'un pisteurs est longue malgré 1h théorique pour manger. Selon les roulements, elle commence à 6h30 pour pratiquer les déclenchements d'avalanches au sommet des pistes qui ne pourront être ouvertes que si elles ont été sécurisées. Dès 8h30, lorsque les pistes ont été contrôlées et annoncées ouvertes, certains pisteurs rejoignent leur poste de secours pour être prêts en cas d'appel, accueillir et informer les skieurs, contrôler et nettoyer le matériel. D'autres patrouillent en permanence sur les pistes pour vérifier ou changer les filets de sécurité, relever les matelas de protection, enlever les cailloux qui ont pu tomber après le passage des dèmeurs, etc. Lorsqu'un pisteurs part en secours il est remplacé immédiatement au poste par un autre. Puis, de 16h30 à 17h30 il faut « fermer » les pistes c'est-à-dire contrôler qu'aucun skieur ne soit resté sur le domaine, libérer les pistes de tout filet ou banderole en prévision du damage, passer les consignes aux dèmeurs sur l'état des pistes.

Un matériel de pointe

Un matériel de pointe est minutieusement rangé et doit être désinfecté après chaque intervention. Les postes de secours du domaine de Valloire sont remarquablement bien équipés. On trouve ainsi pour chaque secteur, un défibrillateur, des traîneaux légers en fibre ou en alu, des matelas coquille, une attelle cervico-thoracique et des plans durs pour immobilisation du rachis, des attelles d'épaules, de genoux et une ceinture pelvienne, un sac O₂ avec le matériel d'oxygénothérapie. Chaque PS est équipé d'un appareil de télécommunication de pointe. Valloire se réjouit d'être la seule station en France à posséder une planche à masser qui permet de poursuivre un massage cardiaque ininterrompu depuis la prise en charge sur la piste jusqu'à l'hôpital. Dès la prise en charge du blessé, le PS doit pratiquer un bilan précis de la situation et, s'il le faut, demander des renforts avec le matériel qui convient.



Un secours sur piste

Une petite fille vient de tomber à côté de la piste du Mulot, dans un petit ravin. Les secours sont prévenus rapidement. J'ai à peine le temps de réagir qu'il se passe quelque chose, que déjà le pisteur de service attrape les brancards de son traîneau et le voilà qui file à toute vitesse. Je n'arrive pas à le suivre, mais je le retrouve sur les lieux de l'accident. Deux pisteurs dressent déjà le bilan. Le casque de la petite a heureusement protégé sa tête qui a percuté un rocher.

Elle avait perdu connaissance. On lui prend sa tension, on la questionne et on la rassure. Elle se plaint de maux de tête et aux genoux. Par prudence, elle est placée dans un matelas coquille, les cervicales protégées par une attelle et sera dirigée vers le centre médical pour des radios et des contrôles neurologiques. Tout cela s'est passé en un petit quart d'heure. Je suis admirative de l'efficacité et de la rapidité du secours.



Vous êtes témoin ou responsable d'un accident, vous devez :

Vous arrêter afin de vous assurer de la gravité de l'accident
Sécuriser le secteur si besoin en plaçant vos skis en croix bien en amont du blessé
Prévenir les secours en appelant la ligne-secours dont le numéro est marqué sur le plan des pistes et sur les forfaits (04 79 59 59 35), ou le 18 ou le 112 qui vont vous rediriger, ou en prévenant un perchman.
Laisser vos coordonnées et rester à la disposition des services de secours.
ATTENTION : Respectez le travail des PS, ne les appelez pas inutilement, leur temps est précieux !

Le code de bonne conduite du skieur

Afin d'éviter autant que possible les accidents sur les pistes, tous les skieurs sont vivement appelés à respecter le code de bonne conduite :

- Faire en sorte de ne pas mettre autrui en danger
- Maîtriser sa vitesse et son comportement. Ne pas surestimer son niveau
- Maîtriser sa direction. Laisser toujours la priorité au skieur aval
- Effectuer les dépassements de manière assez large en prévoyant le déplacement des autres
- Au croisement de deux pistes, s'assurer de pouvoir pénétrer sur la nouvelle piste sans danger
- Ne pas stationner au milieu d'une piste et jamais sous une bosse
- Ne pas remonter ou descendre une piste à pied
- Respecter le balisage et la signalisation
- En cas d'accident, porter assistance
- En cas de collision sur une piste, faire connaître son identité

Marie-Paule Falcoz avec l'aide précieuse d'Eric Viallet, Jérémy Sartre et d'autres pisteurs que je remercie vivement

Née, il y a un peu moins de 2 ans, l'association se développe rapidement grâce au travail de tous ses membres qui œuvrent pour le développement de notre destination :

- en fédérant tous les acteurs économiques de Valloire sur un seul site internet
- en facilitant ainsi la réservation d'un séjour pour les personnes intéressées par notre station
- en aidant à pallier la perte de fréquentation de notre destination face à la concurrence toujours plus importante des autres stations, souvent plus structurées et offensives commercialement.

Il y a un an, nous vous informions par le biais du Colporteur que l'Association avait choisi de créer une Place de Marché baptisée « Valloire Direct ».

Ce « Business model » souvent soutenu et initié par les municipalités dans les autres destinations, répond de manière pertinente à l'évolution des modes de consommation, en offrant une vraie flexibilité à la clientèle touristique par le biais d'une mise en relation rapide, simple et directe entre le consommateur et le vendeur (hébergeur ou prestataire).

La plateforme a d'ailleurs enregistré d'excellents résultats de vente cet hiver, bien que lancée seulement au mois de septembre 2016.

Ceci confirme les nouvelles tendances de recherche de séjour en permettant au consommateur de se créer un « séjour complet et sur mesure » en amont de son arrivée.

La principale satisfaction de l'association reste le retour de ses utilisateurs qui font ressortir :

- la simplicité d'utilisation et de prise en main de l'outil : de 15 à 80 ans, les formations et la prise en main de l'outil ont permis à nos utilisateurs de proposer en ligne leurs appartements, mettre à jour leurs disponibilités, leurs tarifs, promotions, etc... en parfaite autonomie.
- la création d'un nouveau canal de distribution pour les professionnels notamment les hôteliers et les écoles de ski sans modifier leur fonctionnement.
- un outil professionnel complet, efficace et intuitif qui répond aux attentes de nos utilisateurs : paiement sécurisé, création automatique de contrat personnalisé, planning de réservation dynamique...
- les locations meublées peuvent aussi bénéficier de la mise à jour de leurs plannings sur différents sites par le biais de passerelles

(Airbnb, Clévacances, Booking, Tripadvisor, Homelidays, Abritel...). Une gestion plus simple qui évite le risque de surbooking. Enfin, le faible coût d'utilisation, de seulement 3,5%, avec un paiement rapide des sommes versées directement sur votre compte bancaire (sans intermédiaire).

Fort de ces succès, l'association va engager de nouveaux travaux pour l'année à venir :

- augmenter l'offre touristique proposée sur notre site : nous prôtons depuis l'ouverture de Valloire Direct que toutes les personnes souhaitant nous rejoindre sont les bienvenues car plus l'offre est complète et variée, plus elle sera attractive et mettra en valeur la diversité de notre offre touristique.

Augmenter notre visibilité :

- d'une part avec la finalisation de partenariats exclusifs de grands sites de distribution et à très forte audience, permettant à Valloire Direct d'avoir une place privilégiée sur les marchés porteurs : les cyclistes, les motards, la clientèle de passage....

Ces partenariats offriront une visibilité de la destination « Valloire » dans des médias modernes qui aideront notamment au remplissage estival et hors saison.

D'autre part avec le site de notre destination « Valloire.net » bien que devenu désormais payant pour chaque annonceur.

Notre but est que cette hausse de visibilité

permette une augmentation de la fréquentation qui sera bénéfique à l'ensemble des acteurs économiques de Valloire, et ainsi instaurée, avec votre participation, une nouvelle dynamique dont Valloire a besoin.

N'hésitez pas à nous rejoindre, la plateforme a déjà enregistré des ventes pour l'hiver 2017/2018.

Pour nous rejoindre, merci d'envoyer un E-Mail ou un courrier avec :

Nom + Prénom

Coordonnées postales complètes

Nom de l'établissement/location/enseigne

Activité

Catégorie de ou des appartement(s) - Classement obligatoire

Adresse : ATou Valloire – Le Grand Hôtel – 73450 Valloire

Mail : atouvalloire@gmail.com – Site : www.valloiredirect.com



RÉNOVER NOTRE PARC LOCATIF

La rénovation du parc locatif de la station est placée par la commune et Valloire Tourisme sur un plan primordial. Au travers de l'offre « Affiniski » promue par Valloire Tourisme, vous pourrez trouver une aide efficace pour monter les dossiers, contacter les entreprises, faire suivre les travaux. Une station qui offre des produits de qualité gagne en notoriété.

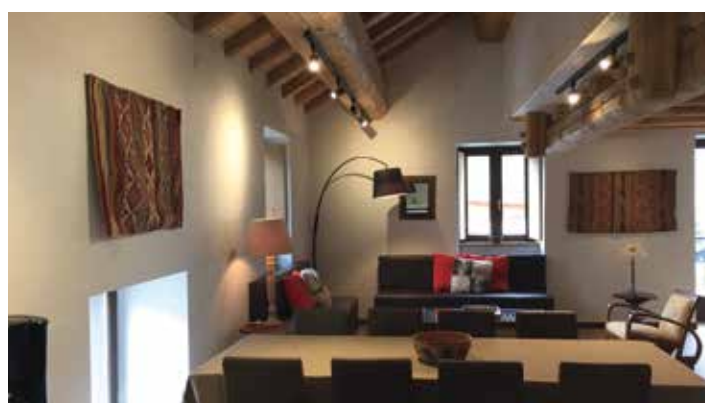
Au travers de cette rubrique que nous vous avons déjà proposée, nous reprenons la présentation d'appartements récemment rénovés à Valloire, offerts à la location.

Si vous souhaitez voir, de manière anonyme, votre location nouvellement rénovée dans ces pages, venez vous inscrire en mairie, et sachez ainsi que vous pourrez faire profiter de votre expérience, vos collègues loueurs.

Ces échanges seront indéniablement bénéfiques pour tous, mais surtout à Valloire et à ses vacanciers.

Alors, inscrivez-vous !!!

Merci.



VALLOIRE RÉSERVATION

Bilan de l'hiver

Le démarrage de l'hiver a malheureusement été difficile avec un double handicap : un enneigement tardif pour la troisième année consécutive, lié cet hiver à un calendrier scolaire compliqué (vacances décalées et arrivées les 24 et 31 décembre).

Cela a pénalisé les réservations de Noël et du jour de l'an mais également celles de janvier puisque les réservations de dernière minute de janvier ne se sont peu ou pas faites, suite à un manque de confiance sur l'enneigement.

Valloire Réservations - Hiver 2016-17

4 millions d'euros de volume d'affaire dont 1,2 millions de prestations vendues en package (Forfaits, cours de ski, matériel de ski...)

Le mois de février est en légère progression ainsi que les trois premières semaines de mars mais la dernière est en recul car c'était une semaine de vacances Belges l'hiver dernier, ce qui n'était pas le cas cet hiver.

Avril est en importante progression, notamment la dernière semaine (08 au 15/17 avril) grâce à un calendrier scolaire favorable mais aussi grâce à l'offre « La montagne aux enfants » et aux gros efforts communs de commercialisation réalisés sur la fin de saison.

Dans la globalité, après deux années de progression importante, l'hiver 2016/17 se termine à nouveau bien pour Valloire Réservations avec une légère augmentation de notre volume d'affaires. C'est le fruit de la stratégie mise en œuvre depuis deux ans et que nous poursuivons.

Perspectives pour l'hiver prochain

Le calendrier de début d'hiver sera plus favorable avec des vacances scolaires débutant plus tard (le 23 décembre). Il portera cependant le passif de trois débuts de saison successifs avec un enneigement compliqué.

L'inter-vacances de janvier sera classique avec une durée de cinq semaines.

Les vacances de février sont malheureusement reculées d'une semaine et débuteront le 10 février, mais cela ne devrait pas trop impacter le remplissage de cette période.

L'inter-vacances de mars devrait être bon avec des vacances Belges et anglaises décalées des zones françaises.

Après deux bonnes années, les vacances d'avril, elles aussi reculées d'une semaine, seront sans doute plus compliquées.

Ce sera donc globalement un hiver avec un calendrier relativement favorable, malgré le décalage des vacances.



Le suivi des évolutions de Valloire Réservation

Nous permettons depuis 20 ans à nos clients de créer sur mesure et réserver à l'avance la totalité de leur séjour, de ses prestations et activités. Nous avons permis à Valloire de structurer son offre touristique en fédérant 85% de l'offre d'hébergements et de services touristiques de la station.

C'est une performance enviée par de nombreuses stations concurrentes qui permet à la station de rendre son offre commerciale visible et commercialisable aussi bien en France qu'à l'étranger vers tous les types de clientèles.

Loin de nous contenter de ces résultats, nous avons souhaité depuis deux ans apporter des changements nous permettant d'améliorer encore notre représentativité de l'offre globale de Valloire, de conquérir de nouveaux clients, de faciliter leur parcours de réservation et de toujours mieux les satisfaire :

- Mise en place du logiciel Arkiane V2 avec une nouvelle réservation en ligne et un outil de Gestion de la Relation Client.
- Mise en place de l'outil de vente Ingénierie offrant les services d'une place de marché hôtelière avec du stock en temps réel tout en conservant les garanties et le service d'une centrale.
- Déménagement vers de nouveaux locaux plus spacieux, mieux aménagés et mieux situés (rue des Grandes Alpes) afin d'être plus visibles et de mieux accueillir nos clients.

Nous avons souhaité intensifier encore nos efforts sur la qualité du parcours client et du service apporté à toutes les étapes :

- lors de sa réservation avec un tunnel de vente optimisé.
- entre sa réservation et son arrivée avec des rappels téléphoniques et plusieurs emailings.
- lors de son séjour pour répondre à toutes ses attentes avec notre équipe de sept personnes sur place, dans nos nouveaux locaux mieux agencés et plus valorisants.
- après son séjour avec un questionnaire de satisfaction et une information personnalisée sur nos offres.

Cette stratégie a porté ses fruits puisqu'elle nous a permis non seulement d'obtenir d'excellents taux de satisfaction dans nos enquêtes qualité mais également de progresser cet hiver de manière significative dans deux domaines :

Les ventes d'activités et services que nous commercialisons pour nos partenaires : forfaits de ski, cours de ski, location de matériel... (en progression de 15% cet hiver !)

Le volume de réservations effectuées pour les séjours en hôtel (grâce à la mise en place d'une réservation en ligne en temps réel que nous allons encore améliorer l'hiver prochain).

Le retour à l'humain

Nous ne souhaitons pas seulement maintenir cette stratégie, mais bien la renforcer dans les années à venir.

Après des années de surenchère sur l'automatisation des services, une forte tendance actuelle du marketing est le retour à l'humain, avec une communication « H2H » d'humain à humain. Cette tendance globale a fortement été mise en avant lors du « Ski Debrief 2017 » regroupant tous les acteurs importants de la montagne.

L'accueil physique et le contact humain sont des composants indispensables pour rassurer le client dans son acte de réservation et pour sa satisfaction lors du séjour.

Cela ne signifie pas qu'il faille oublier les outils de vente en ligne qui sont toujours aussi importants et efficaces, mais ceux-ci ne sont plus suffisants. Ils doivent impérativement être accompagnés d'une réhumanisation de la relation client et de l'acte achat.

Notre équipe est formée à cette stratégie et possède une connaissance inégalée de Valloire, de ses hébergements, de ses équipements, de ses prestataires...

Elle peut donc fournir en temps réel au client une information sur-mesure pour répondre à toutes ses attentes particulières.

C'est également un élément prépondérant de « réassurance » (dont l'objet est de créer et maintenir la confiance de l'internaute) indispensable que ce soit pour la conquête de nouveaux clients ou leur fidélisation.

Dans cette optique, nous avons cet automne mis en place un système de rappel téléphonique des clients qui apporte une valeur ajoutée autant en amélioration de la qualité du service et de la relation client qu'en optimisation des ventes.

Nous mettrons aussi en place dès ce printemps un outil de



« LiveChat » permettant à notre équipe, dans le cadre de scénarios bien déterminés, de communiquer avec nos clients internautes, dès que ceux-ci en res-

sentent le besoin lors de leur navigation sur notre site internet.

Nous conservons bien sûr également les services apportés aux clients mis en place depuis plusieurs années et proposés de manière exclusive à Valloire : accueil des clients 7 jours sur 7 en saison d'hiver, packages sur mesure avec de très nombreuses prestations, envoi des forfaits de ski à domicile, libre choix de la location de matériel de ski (dans tous les magasins de Valloire) et de l'école de ski, réductions Early Booking...

Nous renforçons donc nos services à l'attention des locataires mais également de nos adhérents puisque nous avons organisé le 13 avril une réunion d'information sur la fiscalité des loueurs en meublé qui a été filmée et mise en ligne afin que les propriétaires qui ne pouvaient être présents puissent en profiter.

Thierry Durand – Directeur

ANIMATIONS

Les illuminations



Les guirlandes qui illuminaient les bâtiments communaux cet hiver ont été louées pour deux ans à l'entreprise Leblanc. Vous avez ainsi pu admirer l'Office du Tourisme, la Mairie, l'AEP, l'ancienne Mairie, bâtiments mis en valeur pendant la saison d'hiver. Merci à l'association des commerçants pour leur participation aux décorations du village.

Sculptures sur glace et neige



Drôle d'hiver !

Les pessimistes ont dit : « ça démarre mal... ! ». Certes, le remplissage de la station fut mauvais la première semaine des vacances de Noël ; 28 à 30%, pas la gloire... 40 à 45% la deuxième semaine, un peu mieux... La faute au calendrier qui nous a collé les veilles de fête un samedi ? La faute au manque cruel de neige ? Un cumul... Et cependant la SEM, avec le peu de neige tombée et les canons à neige, avait fait des prouesses. Les pistes de la Brive étaient parfaites, les skieurs très satisfaits. Le traditionnel petit marché de Noël a contribué à donner un air de fête, et un beau Père Noël en neige a trôné devant la mairie pendant quelques jours, dans un paysage vert de gris, puis vite démoli pour contribuer au modelage d'une piste de luge digne de ce nom... Bref, les employés municipaux avaient encore une fois jonglé avec les conditions climatiques, et ceci jusqu'au 13 janvier, arrivée de la neige.



Un froid intense a suivi cette belle chute de neige. Une chance pour les sculptures sur glace qui démarraient le mardi suivant. Les artistes de toutes nationalités nous ont une fois de plus offert un spectacle de toute beauté, et, grâce au froid, moins éphémère que les années précédentes. Les amateurs de la vallée ont pu, cette année, admirer à la fois les réalisations en glace et en neige, le dimanche 22 janvier.

Première édition de l'Urban Contest Valloire

Une piste de 150m de long a été réalisée sur l'avenue de la Vallée d'Or grâce à la neige provenant de la démolition des sculptures sur neige une semaine après le concours. Cette matière première qui se fait rare, a trouvé là sa seconde utilisation grâce au travail acharné des employés de la SEM pendant quatre jours. Un lien très fort a ainsi pu réunir deux grandes manifestations que sont les sculptures sur neige et ce nouveau concept de l'Urban Contest. Les cinquante sportifs, semi professionnels qui avaient été recrutés sur invitation, ont offert un très beau spectacle de glisse, sauts, équilibre au milieu de deux ou trois sculptures qui avaient été préservées pour l'occasion. Un public jeune, connaisseur et enthousiaste a sélectionné à l'applaudimètre, les participants pour la finale, à l'issue de laquelle les deux vainqueurs (un skieur, un surfeur) ont gagné le « Price Money ». Cette compétition fut aussi l'occasion pour les « riders » de tester un nouveau matériel. Divers stands proposaient boissons, restauration rapide, matériel divers de ski ou surf. Une ambiance de fou dans la station en ce samedi 28 janvier.



La course Odyssée



La première édition de la « Course des Neiges – Odyssée », du mardi 21 février a obtenu un vif succès puisqu'elle a réuni 581 participants autour d'un objectif commun : « Tous ensemble contre le cancer du sein ». Valloire est un des partenaires historique de l'association Odyssée. C'est ainsi qu'a germé l'idée d'organiser sur le plateau des Veney, une nouvelle édition, sur neige, en plusieurs formats : 1 km de marche pour les enfants, 5 km de marche/course, chronométré ou pas, 10km de course chronométrée.

A cette occasion les commerçants avaient décoré leurs boutiques de ballons roses de la couleur d'Odyssée.

VIEILLES ANECDOTES VALLOIRINCHES, JUSTE POUR RIRE...

C'était le bon vieux temps, celui où l'on s'amusait, sans méchanceté, aux dépens des autres. Le temps des copains, des amis réels et non virtuels. C'était tout simplement une autre époque ! Ils en savent des histoires, nos anciens, quand on sait les écouter... et les faire parler, en patois de préférence, les histoires sortent mieux ! J'attends les vôtres...

C'était l'époque où les enfants ne possédaient ni tablettes, ni jouets, ni même parfois de chaussures. Avec un peu de chance on leur offrait à Noël une jolie paire de galoches, chaussures faites d'une semelle de bois, et de cuir rigide qui écorchait leurs petits pieds protégés par de bonnes chaussettes de laine tricotées par la maman ou la mémé. Voici une paire en pointure 25 offertes à Marie-Léonie Rapin en 1930. Surtout ne jetez aucun de ces vieux trésors... Conservez-les ou confiez-les à Jacky Martin pour le musée.



Il semble que les Valloirins fréquentent de moins en moins les bistrots. Sans doute est-ce dû aux nombreux contrôles d'alcoolémie et à la peur de perdre de précieux points sur son précieux permis ou, pire, de se voir supprimer ce document pour quelques temps. Il y a plus d'un demi siècle encore, les bars se remplissaient en fin de matinée et en fin de journée, autant pour boire un coup avec les copains que pour parler des dernières nouvelles du village et rigoler entre amis. Un certain Alexandre faisait partie des habitués, et appréciait particulièrement le fameux Suédois. Il l'appréciait tellement qu'il en gardait la dernière gorgée le plus longtemps possible dans la bouche en quittant le bar. Espiègles, les jeunes qui connaissaient cette manie, essayaient souvent de le faire parler lorsqu'ils le croisaient sur leur chemin. Rares étaient ceux qui arrivaient à lui faire avaler sa goulée, car, stoïque, il serrait les lèvres et répondait par des borborismes. Le challenge était d'arriver à le faire rire aux éclats, en prenant le risque de se faire copieusement arroser de Suédois !!

On s'amusait comme on pouvait autrefois à Valloire. Les lendemains de fêtes, de bringues, d'élections ou de 14 juillet, les Valloirins se réveillaient parfois avec une mauvaise surprise. Le précieux bayard servant à sortir le fumier et oublié à l'extérieur de la ferme, avait disparu. Il en était de même pour la plupart de ces ustensiles très utiles aux agriculteurs du village. Les fêtards, souvent les conscrits, avaient « charrié » tous ceux qu'ils avaient trouvés pendant la nuit et les avaient déposés pêle-mêle sur la place. Un jour une bande de joyeux éméchés complota d'en accrocher un au sommet du mât dressé devant la mairie, qui servait à lever les couleurs. L'un des conspirateurs se porta volontaire. Perché au sommet de son échelle, il attrapa le bayard qu'on lui tendait et l'accrocha solidement le plus haut possible, porté par l'euphorie générale. Le lendemain matin, lorsque, dégrisé, il chercha désespérément son propre ustensile, il finit par le découvrir accroché tout en haut du mât. « Oh les salauds ! » s'écria-t-il, je me suis laissé berné comme un bleu !

Les veilles d'élections étaient souvent l'occasion de jouer un bon tour au Maire et à son secrétaire, et de rigoler en douce, planqué dans le cimetière autour de l'église. En catimini, sans faire de bruit comme les coquins savent le faire quand il le faut, la porte de la mairie avait été murée pendant la nuit avec des moellons ou des bouses sèches empilées jusqu'au sommet. Quelle rigolade lorsqu'on arrivait à épier le Maire et le secrétaire en train de pester et de s'échiner à toute vitesse à démonter la barricade afin de pouvoir ouvrir le bureau de vote à l'heure !

Marie-Elise Gardénal nous raconte qu'elle avait découvert dans les archives de Chambéry une histoire que sa mère elle-même lui avait contée. Il paraîtrait qu'une bande de brigands arrivant de la Drôme où ils possédaient une auberge nommée Bonne Nuit, seraient à l'origine du nom du hameau de « Bonnenuit ». Cette bande de malfrats terrorisaient leur contrée natale, accumulant les rapines et semant la terreur. Les habitants, excédés par ces agissements, s'unirent pour chasser définitivement les voleurs de leur région, les pourchassant jusqu'à Grenoble. Les voleurs décidèrent, pour leur sécurité, de mettre une bonne distance entre eux et leurs poursuivants. Leur fuite les mena jusqu'au pied du Galibier qu'ils franchirent, s'arrêtant enfin de l'autre côté, sur le territoire de Valloire où ils construisirent leurs maisons, donnant au lieu le même nom que leur auberge de la Drôme. A Valloire, on découvrit assez rapidement qu'il était désormais risqué de passer par là en revenant de la foire de Briançon avec de gros achats. Les habitants de Bonnenuit refusèrent également de s'acquitter de leurs impôts et décidèrent d'édifier une barricade entre leur hameau et le village de Valloire, cette même barricade qui aurait servi plus tard à isoler les pestiférés pour les mettre en quarantaine. Légendes ou réalités ? Difficile parfois de dénouer le vrai du faux. Une chose est sûre, c'est qu'à Bonnenuit, à présent, on peut dormir sur ses deux oreilles...

Les vieilles pierres ont une histoire

Si vous arpentez sans vous presser la route du Poingt Ravier, vous apercevrez au dessus du hameau du Mollard quelques ruines qui passent inaperçues, mais qui ont connu des années de vie et de labeur au cours du XIXe siècle. Ce lieu porte un nom : « Le Mollard d'en haut ». Il est constitué de trois ruines très visibles encore et d'une vieille cave voûtée et enterrée. César Pasquier nous raconte qu'il s'agissait là de « montagnes basses » que les agriculteurs utilisaient comme écuries d'appoint. En effet, faute de remembrement, les prés de chaque famille étaient répartis partout dans le village. Ainsi, par exemple, des familles de la Rivine possédaient des prés au Mollard et engrangeaient leur foin dans leurs montagnes basses. Ils y mettaient alors leurs bêtes au printemps pour leur faire manger ce fourrage restant. Les vaches étaient traitées sur place et le lait transformé de suite en fromages que l'on entreposait dans des caves voûtées, bien fraîches, encore bien visibles et en état. Seules les portes en bois manquent. Certaines de ces caves ont servi pendant la première guerre mondiale de caches pour des armes.



LES VIEILLES PIERRES ONT UNE HISTOIRE

Certains se plaisent à dire que les vieilles pierres ont une histoire, d'autres ne font aucun cas du passé. Certains, en revanche, font en sorte que le passé et le futur fassent bon ménage...

Ainsi en a-t-il été de l'hôtel du Touring. La première partie de ce bâtiment avait été construite dans les années 1920. De mémoire d'homme, on se souvient que les maçons avaient travaillé tout l'hiver pour sortir du sable de la rivière et le transporter dans des brouettes. La seconde partie a été bâtie en 1957. Au XXI^e siècle, le Touring semblait voué à la destruction. Ses propriétaires n'ont pu se résoudre à assister sans réagir à la dégradation de ce grand immeuble, produit de la sueur de leurs ancêtres, qui était devenu, au fil des temps, une véritable verrue au sein du village. Cette restauration rapide et réussie a eu le double mérite de redonner du cachet à un quartier qui participe à l'image de la station, et d'en garder l'histoire que cachent ses vieilles pierres. Les touristes qui profitent d'une semaine de vacances dans ces murs, ne se doutent pas de ce qui s'y est passé autrefois !

Dès les débuts de la station de Valloire, vers 1948, le propriétaire du « Touring », monsieur Adrien Magnin, avait loué son établissement à Monsieur Henri Michel qui désirait l'exploiter en hôtellerie.

Les clients ne se firent pas attendre, et du beau monde... Car ce joyeux drille qu'était Henri Michel n'avait cessé d'accumuler ses farces et ses drôleries, ce qui plaisait extrêmement à une clientèle jeune et aisée, avide de s'amuser après la guerre et de retourner dans la capitale la tête remplie de beaux paysages et d'histoires cocasses à raconter. Les folles soirées se succédaient d'une saison à l'autre, les idées les plus saugrenues étaient bonnes à faire rire la galerie.

Un soir, alors que l'hôtel était rempli de jeunes parisiens, Henri aperçut l'âne du « gros César » attaché comme d'habitude sur la place. Ni une, ni deux, l'idée lui vint de le faire monter dans les étages de l'hôtel, par les escaliers, pour surprendre la gente féminine et provoquer ainsi l'hilarité générale. La pauvre bête effrayée arriva sans trop de mal au premier palier, ne sachant pas encore que le pire, pour elle, restait à venir. Elle fut affublée d'une paire de cornes de bouquetin, mitraillée par les flashes des appareils photographiques, chevauchée par les uns puis les autres qui se disputaient son dos, stressée par les cris et les rires de tous ces humains fous... Mais le pire arriva lorsqu'il s'agit de redescendre ces escaliers étroits ! Plus d'une heure qu'il leur fallut pour arriver à convaincre le bourricot !!! Cette pauvre bête a sans aucun doute dû avoir beaucoup de mal à ramener sur son dos, son maître jusqu'aux Villards, ce soir là, tant ses pattes devaient flageoler.



village en faisaient d'ailleurs tout autant, montant à pied, eux, mais redescendant à toute vitesse sur leurs bobs aux patins aiguisés.



Heureusement, ces jeux dangereux prirent fin très rapidement, pendant l'hiver 52, quand à la suite d'un accident mortel, fut pris un arrêté interdisant strictement la luge sur les routes départementales.

Voilà donc une partie de l'histoire que nous raconteraient les pierres des murs du « Touring » si elles pouvaient parler. Bien d'autres bâtiments de Valloire recèlent des histoires presque oubliées, qui ne demandent qu'à être contées au coin du feu ou par les statues en bois des pistes de la Brive...

Merci à la famille Magnin pour le prêt des anciennes photos de leurs bâtiments

Merci à Annie Michel pour le prêt des anciennes photos des festivités au Touring

Marie-Paule Falcoz



Année 20



1947



1955



2017

HOMMAGE À DEUX GRANDS CHAMPIONS

Deux enfants du pays qui, tous deux, portent haut les couleurs de Valloire, ont été mis à l'honneur cet hiver

Ludovic Pommeret

Monsieur le Maire ainsi que Valloire Tourisme ont tenu à féliciter et remercier officiellement, le 17 décembre, Ludovic Pommeret pour sa victoire à l'Ultra Trail du Mont Blanc (UTMB). Ce jeune homme né en 75 est un enfant du village. Il a fréquenté notre école primaire. Les instituteurs de l'école en gardent le souvenir d'un élève brillant et très volontaire. C'est sans aucun doute cette volonté qui l'a mené tout en haut de cette discipline exigeante qu'est le trail. Il y excelle depuis l'an 2000, date à laquelle il a débuté, par la course de la « Fortiche », cette véritable passion qui lui a permis de se constituer un palmarès impressionnant.

Lors de l'UTMB 2016 en août dernier, Ludo a réalisé un véritable exploit. Après 70km, sous une grosse chaleur, une fatigue intense le terrasse et il est près de l'abandon. Il s'accorde alors un temps de repos, reconstitue des forces, s'alimente et se réhydrate. Ce court break lui permet ensuite, sur les cent kilomètres restants, de remonter l'un après l'autre la cinquantaine de coureurs qui l'avaient dépassé. Après 22 heures de course, il termine premier des 2005 concurrents de cet ultra trail avec 26 minutes d'avance sur le 2e. Il fait la une des journaux avec cette « remontée fantastique »... Bravo Ludo, ton village est fier des ses exceptionnels champions dont tu fais partie.



Jean-Baptiste Grange

Monsieur le Maire, son conseil municipal, les parents de JB ainsi que son fan-club, l'école du ski français, ont eu l'honneur de proposer à notre double champion du monde de lui dédier l'une des plus emblématiques piste de la station. La rouge de la Sétaz anciennement nommée piste de la Marmotte, porte désormais le nom de JB GRANGE. L'inauguration a eu lieu vendredi 7 avril vers 20h30, au pied de cette piste à son nom et devant un public très nombreux, de touristes belges, français et de nombreux Valloirins qui étaient venus lui rendre hommage. Il a effectué un slalom, entre une haie d'honneur formée par les moniteurs rouges munis de leurs flambeaux, éclairé par 5 dameuses postées au sommet du stade d'arrivée, pour s'arrêter devant le ruban tricolore qu'il a ensuite coupé en même temps que Jean-Pierre ROUGEAUX. Ses nombreux fans étaient fiers de l'apercevoir et de lui faire une belle ovation. Cette soirée s'est terminée par un cocktail au cours duquel chacun a pu le féliciter et lui renouveler son estime et son amitié.



LE SKI NORDIQUE A UN BEL AVENIR

Evidemment, la saison 2016 2017 a commencé dans une pénurie touchant à la désolation. L'absence d'enneigement nous a même obligés à ressortir les ski-roues du placard. Et une fois la neige tombée, on s'est souvent demandé si la coexistence problématique entre piétons et fondeurs n'avait pas trouvé une solution...dans la disparition de la piste de fond !

Mais cela n'a découragé ni BRUNO, le coach, ni nos petits fondeurs. Les entraînements ont été réguliers et assidus, sans oublier les éclats de rire qui rythmaient leur évolution.

Les mauvaises conditions ne permettaient pas d'espérer une participation aux compétitions, et puis le désir de porter un dossard et de se jeter dans le grand bain est né en cours de saison. Le club a donc envoyé une équipe, conduite par Jean-Pierre, à la dernière course de la saison, et pas la moins importante, puisqu'il s'agissait de l'Etoile Des Saisies, Championnat de France 2017.

Pas encore sur le podium, mais elles ont l'avenir devant elles, il faut saluer ALICE, très émue de terminer sa première course, en U 10, MAELYS, qui a surmonté courageusement la perte d'un bâton, et SOLENN, bien revenue après une chute, toutes les deux en U 12.

Dès cet été, nous allons préparer la prochaine saison par des séances de ski-roues et de marche en montagne, chaque semaine à partir de juillet. Et je suis certain que dès le début de l'hiver prochain, nous aurons enfin de belles pistes de ski de fond, régulièrement tracées et entretenues, sur le plateau des Verneys jusqu'à Bonnenuit.

Jean Pierre COCHET, président du ski club nordique de Valloire Galibier

UNE TRÈS BELLE SAISON D'HIVER POUR VAL PATIN

Le Club Val patin finit la saison d'hiver par des résultats très encourageants en compétition.

En effet 8 patineurs ont participé au championnat de Savoie à Pralognan la Vanoise le 15 avril.

En catégorie 5, Jimmy Bouteiller et Othilie Montmain remportent le titre de champions de Savoie.

En Catégorie 2, Mélissa le Bigot et Maëlys Albrieux-Grange terminent Vice-Championnes.

Sans oublier les belles prestations de Clothilde le Bigot 3ème, Marion Raina, Manon Albrieux Grange et Noélie Bolliet 4ème dans des catégories différentes.

Ce championnat conclut la saison pour les patineurs du groupe compétition qui avaient déjà participé à 3 autres compétitions régionales à Chambéry, Grenoble et Chamonix.

D'autre part le club a participé à la rencontre des marmottes à l'Alpe d'Huez le 16 avril.

22 patineurs se sont présentés à cette compétition, ce fut pour nombre d'entre eux la première participation à une compétition.

Nous soulignons les podiums de

- Stessy Reydet, 1^{ère}
- Justine Albertino et Alice Giraud, 2^e (catégories différentes)
- Cassandra Pardo, Solenn Nouailletas, Noélie Bolliet et Lucine Rosset, 3^e (catégories différentes)
- Manon Albrieux Grange, Manon Olive, Laurine Moret, 4^e (catégories différentes)

Sans oublier toutes nos autres patineuses du club qui ont présenté de belles chorégraphies et ont réussi à gérer leur stress afin de passer seules devant le jury et le public malgré le jeune âge de certaines (6 ans pour les plus jeunes)

Maintenant place au Roller jusqu'à la réouverture de la patinoire fin juin.

Durant l'été, pas de compétition de patinage prévue mais 2 galas seront programmés pour le plaisir des vacanciers, des valloirins et surtout pour le plaisir de nos patineurs !!!

Le club remercie la SEM ainsi que les membres de la base de Loisir : Steph, Cédric, Franca et Laetitia pour leur bonne humeur et leur aide au quotidien.



N'oubliez pas que vous pouvez venir tester gratuitement le patinage ou le Roller pendant une séance.

Renseignements et inscriptions

Amandine Joffroy : 07 60 75 91 03

amandine.joffroy@orange.fr

TRAIL DU GALIBIER

Fidèles aux engagements que nous avons pris de communiquer chaque année le bilan financier de l'année écoulée ainsi que le prévisionnel de l'année suivante, nous vous les présentons donc ci-dessous.

A noter que :

- Les équipements bénévoles (poste 606710) et coureurs (t-shirts) sont pris en charge, en 2017, par notre nouveau partenaire : le village vacances D+, restaurant «Le Ravito», mille mercis à eux.
- Le chronométrage des courses (poste 611810), speaker (poste 622610), affiche (poste 623620) et dons à l'association «Enfance Espérance» (poste 623880), étaient, en 2016, assurés par le Crédit Agricole des Savoie dans le cadre du challenge «Nature Tour», le C.A. ayant fait le choix de cesser ce partenariat, avec nous comme avec toutes les courses du challenge, nous devons, en 2017, budgéter ces postes.
- La bonne volonté et l'énergie de nos deux kiné bénévoles, Philippe Mouret et René Samouiller, ne parvenant plus à répondre à la demande croissante de soins à l'arrivée, nous avons passé une convention avec une association de masseurs qui viendra leur prêter «main forte» (poste 622620) et fournira également des conseils en matière de nutrition, gestion et récupération de l'effort.
- La dotation des podiums se fera, en 2017, sous forme de paniers garnis de produits locaux et non plus en textiles et autres équipements du sportif, ce qui devrait nous permettre de substantielles économies budgétaires.
- Suite au retrait du Crédit Agricole que nous remercions pour ces 8 années de collaboration active, nous devons prendre en charge sur notre budget : le chronométrage, le speaker et, éventuellement, la réalisation d'un film compte rendu de la journée. L'agence locale du Crédit Agricole prendra à sa charge les dossards et l'affiche de la manifestation.
- Afin de faire face au déficit 2016, du fait : du départ de la Sté Prochantier en cours d'exercice (réalisation des t-shirts), que nous remercions vivement pour ces années de partenariat, de l'importante augmentation du coût des secours (+ 1400€) et de l'augmentation du budget 2017 (chronométrage, speaker, film) nous avons du faire une demande de subvention exceptionnelle de 2800€ à la municipalité.
- Nous avons procédé à une augmentation, raisonnable, des tarifs d'inscriptions, lesquels demeuraient inchangés depuis 8 ans.

En 2017 nous avons fait le choix de porter une attention toute particulière aux questions liées au développement durable spécifique aux manifestations sportives de pleine nature : traitement des déchets, vaisselle recyclable, encouragement au co-voiturage, dotation en produits locaux etc. En reconnaissance de cet effort, le Conseil Général du Département devrait nous accorder le label «Manifestation Sportive de Nature et Développement Durable», ce qui sera un plus dans la reconnaissance de l'éthique que nous essayons de promouvoir. Par ailleurs ces efforts nous demandent plus d'attention, de temps, de présence, mais n'entraînent qu'un très faible surcoût budgétaire.

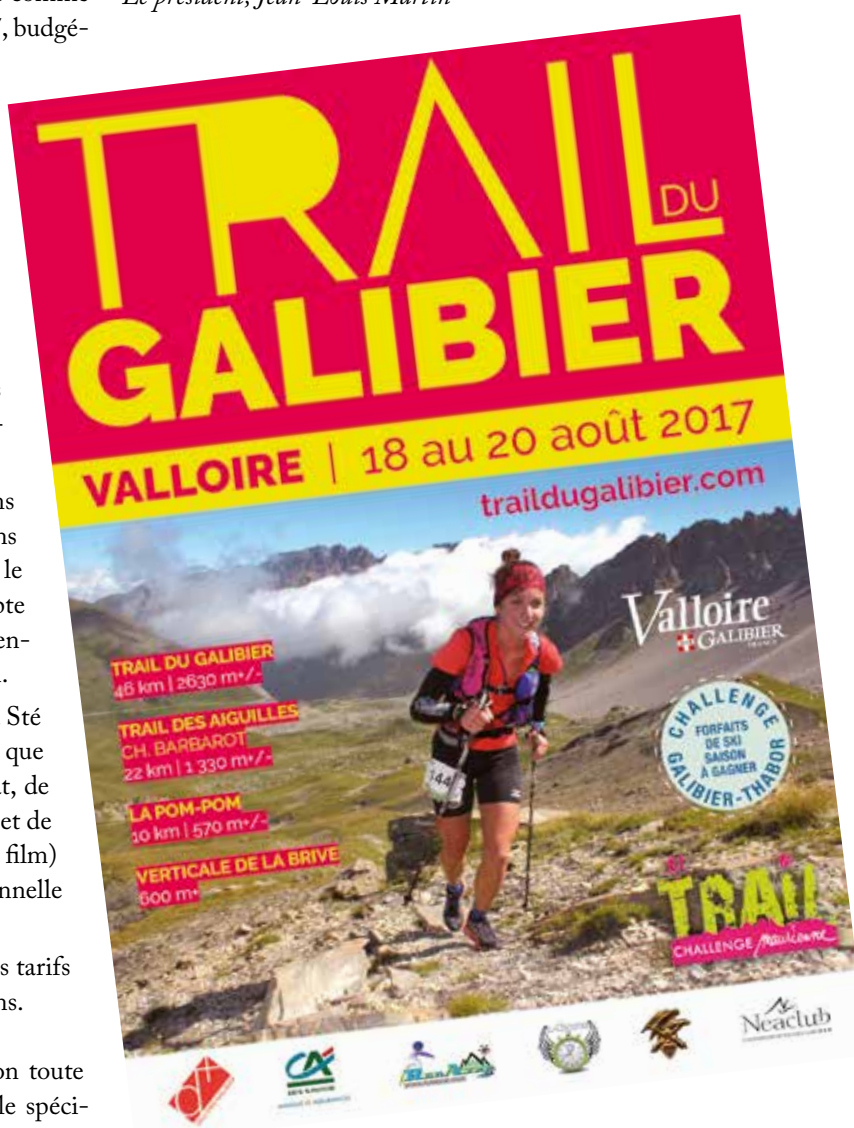
Trail du Galibier 2017 du 18 au 20 août.

Programme :

- 18 août montée verticale de la Brive.
- 19 août après midi inscriptions et retraits des dossards.
- 20 août 5h / 6h30 dernières inscriptions et retraits des dossards, 7h départ du Trail du Galibier, 9h départ du Trail des Aiguilles et du challenge Philippe BARBAROT, 9h30 départ de la «POM-POM». 11h. premières arrivées.

Toute les infos sur traildugalibier.com et sur la page face book Trail du Galibier, dépliant disponible à l'office du tourisme.

Le président, Jean-Louis Martin



SNOW CLUB

« Ride sur les nuages, et fais nous rêver... »

Comment commencer cet article sans citer cette phrase de son papa et sans rendre hommage à Yann CAU qui nous a brutalement quittés début Avril. Sa joie de vivre va nous manquer, sa personnalité attachante va nous manquer, tu vas nous manquer Yann...



Malgré ce triste épilogue qui a endeuillé la famille du snowboard, la saison sportive du Club a été plutôt réussie avec de nombreux podiums régionaux, nationaux et internationaux.

Notre athlète handisport, Sylvain Brechet, a brillamment porté les couleurs du club en conservant son titre de Champion de France de Snowboard-Cross (4ème titre consécutif), et en participant brillamment au Circuit International Para-Snowboard IPC, avec une belle 10ème place au général en Banked Slalom et une 13ème place en Snowboard Cross. Il a considérablement réduit l'écart qui le sépare des meilleurs coureurs internationaux. Il a également parfaitement tenu son rôle sur le circuit du Savoie Snowboard Tour en réalisant de très belles performances au milieu des coureurs valides.

Notre chef de file, Lucie Silvestre, a accompli une première partie de saison pleine de promesses, avec de nombreux podiums en Coupe d'Europe de Slope-Style, circuit qu'elle termine à la 2ème place du général, et une 1ère participation au Circuit Coupe du Monde à Laax au mois de Janvier (28ème), mais elle a vu sa fin de saison tronquée par une vilaine blessure à la cheville. Son maintien sur les listes Elites de la FFS étant désormais acquis, elle va pouvoir entamer sa préparation pour la prochaine saison d'hiver qui la verra postuler pour participer aux qualifications olympiques pour les JO 2018. Bonne chance LuLu, on est tous derrière toi !!!

La relève poursuit sa progression, Noé Petit confirme qu'il a tout d'un grand en conservant son titre de Champion de France de Slope-Style en catégorie Benjamins et en y ajoutant une 2ème place au combiné. Hugo Vuillermet, termine à la 5ème place au Championnat de France de Slope-Style et il réalise une très belle saison sur le plan régional dans toutes les disciplines, il finit vice-champion de Savoie dans la catégorie Benjamins.

Nos poussins se sont également fort bien comportés puisqu'Anaïs Jouffroy termine Championne de Savoie, et Noa Vuillermet

vice-Champion de Savoie. Ces belles performances régionales leur ont valu une 1ère participation au Championnat de France où ils ont fort bien représenté le Club en se classant dans le TOP 5 pour Anaïs et le TOP 8 pour Noa. Lucas Philippon-Daudel a lui aussi réalisé une saison régionale honorable avec de belles places d'honneur sur les différentes épreuves.



Intégrés au Groupe Elites du Comité de Savoie, Noé et Hugo continuent l'aventure et leur apprentissage du haut niveau, ils seront rejoints par Noa qui est pressenti pour intégrer le groupe.

Le Club poursuit parallèlement son rôle formateur puisque de nombreux mini-riders (une dizaine d'enfants nés entre 2010 et 2011) ont

intégré les différents groupes, et d'autres continuent leur apprentissage de la discipline, encadrés par nos 2 coachs de choc Cyrille Perret et Arnaud Masclet.

Pour la prochaine saison, c'est déjà demain, nous sommes toujours sollicités par le Comité de Savoie pour assurer l'organisation d'une manche du Savoie Snowboard Tour 2018.

Le savoir faire du Club et de ses partenaires, en matière d'organisation événementielle, continue à être reconnu dans le milieu du snowboard.

Un grand merci à tous nos partenaires : la Commune de Valloire, la SEM Valloire, la Semval, l'Office du Tourisme, l'ESF, l'ESI... sans qui rien ne serait possible ; et à tous les membres du club, enfants, parents, entraîneurs, pour leur précieuse collaboration.

MERCI à tous et toutes pour cette belle saison.

Jérôme Vuillermet, Président du SnowClub Valloire Galibier

Ski à haut niveau et scolarité en parallèle : ça marche !

La saison d'hiver se termine pour le ski club de Valloire et les 70 compétiteurs de la section alpine, après de bons résultats obtenus cet hiver, vont vaquer à leurs activités d'été.

Certains vont reprendre le chemin de l'école c'est le cas pour les athlètes du pôle France et du pôle Espoir. Baptiste Silvestre, Théo Lopez et Guillaume Jullien ont rejoint le lycée d'été d'Albertville tandis qu'Axelle Michelland, Jody Kwiatkowski et Marie Feutrier ont rejoint le lycée de Moutiers. Agathe Michelland blessée en fin de saison a rejoint, quant à elle, le lycée de St Michel.



Au ski club de Valloire sur 50 compétiteurs pouvant être dans une structure sport-étude plus de la moitié se répartit entre le ski étude de Modane (de la 6ème à la 3ème), entre le Lycée de Moutiers et le lycée d'été d'Albertville (de la seconde à la terminale). Ce pourcentage est élevé pour un petit club comme Valloire.

La saison 2016/2017 se termine donc avec : 1 athlète à la Fédération (JB), 2 athlètes au Comité de Savoie (Axelle et Baptiste), 4 athlètes au District Maurienne FIS (Jody, Agathe, Marie et Théo) et 5 athlètes au ski étude de Modane (Tanguy Magnin, Amélie Giraud, Paul Silvestre, Eline Bouvard et Justine Giraud)

Les autres athlètes continuent leur formation et petit à petit avancent dans le cursus du monitorat de ski alpin. Cette part non négligeable des effectifs du club seront sans doute les futurs acteurs de la station de Valloire en rejoignant les écoles de ski soit en devenant de très bons skieurs qui donneront les pisteurs de demain.

Les plus petits (U8 et U10) tout en s'amusant, améliorent leur technique sur les skis car à cet âge, il faut davantage parler de formation que de compétition.



L'excellent travail des entraîneurs cet hiver a permis à une majorité des compétiteurs de progresser et d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés. En chef de file des coaches, François-Cyrille Grange a su motiver son équipe avec une saison un peu particulière. En effet, Christophe Gilbert s'est blessé en début de saison et il a fallu s'adapter rapidement avec des entraîneurs très jeunes. (Adrien Feutrier et Benoît Noraz). Pendant ce temps Guillaume Rudloff ne lâchait rien en assurant les différents déplacements en France et en Italie. Sur la fin de saison Samuel Bouvard apportait son expérience pour conclure avec de très bons résultats :

Baptiste Silvestre (1998) participe à quelques Coupes d'Europe et finit dans les meilleurs mondiaux de son année.

Axelle Michelland (1999) intègre le groupe Comité de Savoie Fille et décroche une qualification au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne en Turquie où elle finit 9ème en Géant et 10ème en Slalom. Invitée à Lélex au championnat de France Elite Dames elle finit 15ème en Slalom avec toutes les meilleures Françaises du circuit au départ.



Jody Kwiatkowski (1999) après un début de saison difficile en alpin se tourne vers le ski cross et devient rapidement championne de France U18 en Boarder Cross.

Agathe Michelland (2000), **Marie Feutrier** (2000) et **Théo Lopez** (2000) dans leur première année FIS prennent leurs marques pour l'année prochaine en baissant leurs points et en gagnant des dossards. (à suivre ...)

Théo devient champion de France U18 de Slalom à la Clusaz (titre qu'il avait remporté en U16 à Font Romeu en 2016 et titre qu'il avait remporté en U14 à Courchevel en 2014). Invité à Lélex au championnat de France Elite Hommes il finit 12ème du Slalom avec tout le gratin Français et Andorran au départ et notamment Jean-Baptiste qui finit sur le podium à la 3ème place.

Guillaume Jullien (2001) continue sa formation en U16 et s'offre une place de vice-champion de France de Slalom aux Orres et 3e au championnat de France de Super géant. Pour lui les choses sérieuses commencent la saison prochaine avec une première année FIS qui commence.

Paul Silvestre (2003) a écrémé les courses de Maurienne et de Savoie. Pour conclure sa saison il remporte le parallèle des Coqs d'Or et il s'offre une deuxième place en Slalom à la célèbre course italienne : l'AlpeCimbra Fis Children (ancienne TOPOLINO).

Bravo à tous de porter au plus haut les couleurs de Valloire !



D'ailleurs il faut remercier l'ensemble des acteurs de ces performances : en effet cette dynamique n'est possible que grâce à la Mairie de Valloire qui contribue financièrement au bon fonctionnement du club, à la SEM de Valloire souvent sollicitée pour des pistes d'entraînements et de courses. Bien sûr à tous nos sponsors qui aident le club financièrement pour l'achat de mini bus entre autre. Enfin, l'ESF (l'Ecole du Ski Français) qui participe activement aux organisations de courses qui pour le club sont cruciales en termes financiers.

Le ski club a organisé quatre grands rendez-vous cet hiver : tout d'abord les championnats de Savoie U16 en Géant les 6 et 7 janvier 2017 qui ont été une réussite malgré des conditions de neige difficiles (sur la piste de la Belette au Crey du Quart). Le Grand Prix de Valloire le 14 janvier 2017 en Slalom sur le Massif de la Sétaz (sur le bas de la JB GRANGE fraîchement inaugurée). Le mercredi 1er février 2017 la qualification française U14 pour la course AlpeCimbra Fis Children en Italie. Et enfin, la traditionnelle JB CUP le 8 avril 2017, 8ème du nom, qui a été une réussite totale au niveau de l'organisation avec plus de 600 compétiteurs ! Merci JB. Si le club devait apporter un petit bémol à cette saison très réussie sur le



plan sportif, c'est de bénévolat qu'il faudrait parler. Il devient de plus en plus difficile d'organiser des manifestations et de gérer le club car chacun a ses occupations en saison et très peu d'efforts sont faits pour se rendre disponible. Il est de plus en plus difficile de mobiliser du monde, alors

que certains laissent beaucoup d'énergie. L'assemblée générale aura lieu avant la saison d'été et des élections auront lieu afin de renouveler une partie du bureau à qui il manque déjà 2 personnes pour fonctionner. Le ski club compte sur les parents pour s'investir au club afin de pérenniser la suite et le devenir de l'association. « Quand tout le monde s'aide personne se fatigue ». Maintenant le club attend le mois de mai avec sa panoplie de réunions et de sélections afin de connaître les maintiens et les admissions dans les différentes structures que les athlètes souhaitent intégrer.

Merci à toutes et tous pour cette très belle saison !

Bon été, Hervé Lopez

JB CUP

La 8^e édition de la JB Cup a battu les records d'affluence.

2017 a vu 620 filles et garçons, se défier sur le massif de la Sétaz en deux manches de slalom géant pour les U8 (2010 et 2009), en combiné alpin (slalom et super G) pour les U10 (2008 et 2007) et U12 (2006 et 2005). Si la plupart des jeunes skieurs venaient de Maurienne, de Tarentaise et de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'autres avaient fait un déplacement beaucoup plus long depuis les Pyrénées et la région PACA. Preuve que ce rendez-vous de fin de saison donné par Jean-Baptiste Grange attire toujours plus de fans pour le plus grand plaisir du champion. Mais un tel nombre de participants exige une organisation sans faille assurée par le ski-club de Valloire et ses entraîneurs, les moniteurs et secrétaires ESF, les chronométreurs, la SEMValloire, les personnels de l'Office de Tourisme, de l'AEP-Centre Culturel et de tous les bénévoles que compte la station sans oublier les parents, le club des aînés, les jeunes du ski-club. Grâce à tous ceux-là et à la présence de JB qui a ouvert les tracés, la fête a vraiment été réussie. En fin d'après-midi, après la séance de cinéma offerte par la municipalité aux U8 et U10, la boom des U12 animée par Basile de Valmeinier et le goûter, la remise des prix s'est faite en présence du maire Jean-Pierre Rougeaux, de Patrick Leguennec, de Jean-Marie Martin, d'Elisabeth Dams, de Cédric Fogarolo, de Louis Cometto,

d'Annick Grange et des entraîneurs du ski-club. Dix primés pour chacune des douze catégories.

A noter la belle première place de Justine Giraud en combiné alpin dans la catégorie Filles 2005 ainsi que les performances des :

Filles 2009 : Magnin Alisée (12e) ; Bouvard Camille (16e)
Garçons 2009 : Gilbert Mattéo (10e) ; Anselmet Paul (27e) ; Martin Flavien (39e)

Filles 2008 : Moret Lorine (24e)

Filles 2007 : Bouvard Léanie (9e)

Garçons 2007 : Noraz Thibault (6e) ; Galy Alexandre (8e) ; Olive Denis (32e)

Filles 2006 : Bois Lucille (24e)

Filles 2005 : Reydet Stessy (33e)

Le challenge est passé, dans la liesse générale, du club de l'Alpe d'Huez au club de Val Cenis. Jean-Baptiste s'est ensuite prêté très gentiment à la séance de dédicaces et de selfies en donnant rendez-vous aux enfants en 2018, année des Jeux Olympiques d'hiver auxquels il participera.

Alberte Retornaz



Le Judo Club Valloire commence 2017 sur une bonne dynamique.

Une année importante puisque nous fêterons les 50 ans du club le 14 octobre 2017.

50 ans de judo sans interruption, qui fait du Judo Club de Valloire un acteur essentiel dans l'apprentissage sportif (mais pas que) des jeunes valloirins !

Cette journée « Judo » avec démonstrations, historique, exposition photos, snack, etc se finira par un repas dansant. Toutes les personnes ayant côtoyé le club sur le tatami ou à côté, seront bien sûr les bienvenues !



Nous sommes d'ailleurs preneurs de photos, vieux articles de journaux et autres anecdotes. Donc si vous en avez en votre possession, n'hésitez pas à nous les faire parvenir.

Nous espérons l'investissement des parents, de la mairie et de Valloire en général afin que cette journée soit une réussite.

Nous tenons à remercier la mairie et la SEM qui nous ont permis d'avoir un « vrai » vestiaire, ce qui a permis aux enfants de se changer au chaud cet hiver, et ce, dans de bonnes conditions.

Sportivement, les bons résultats sont là. Félicitations à tous nos petits judokas et en particulier à Amélie Giraud, championne de Savoie et victorieuse de la sélection régionale (toujours en lice pour une sélection aux championnats de France) ainsi qu'à leur professeur Edmond, qui est qualifié pour le championnat d'Europe vétérans à Zagreb (Croatie) au mois de juin.

La saison n'étant pas finie, nous souhaitons beaucoup de réussite à nos compétiteurs qui peuvent espérer de belles places sur les podiums départementaux et régionaux.

Edmond Miksa, entraîneur

Résultats

Championnat de Ligue Rhône-Alpes Benjamins à Valleiry 03/12/2016

7^{ème} : GIRAUD Justine -36 KG

Coupe Départementale Poussins à Ugine 11/12/2016

1^{ère} Division

1^{er} : PHILIPPON DAUDEL Lucas

3^{èmes} : POLLITT Dawn, NORAZ Thibault

Coupe Départementale Poussins à Ugine 11/12/2016

2^{ème} Division

1^{ers} : BERRIEAU Louka, FESTANTI Enzo, JOFFRE Maël

4^{èmes} : GIRAUD Alice, DARRAS Alexis

Coupe Départementale Poussins à Grésy-sur-Aix 21/01/2017

2^{ème} Division

1^{er} : NORAZ Thibault

2^{èmes} : RIBES Oriane, BERRIEAU Louka, DARRAS Alexis, FESTANTI Hugo

3^{ème} : SCHAPPLER Anna

4^{ème} : MORET Lorine

Master Départemental Benjamins à Grésy-sur-Aix 22/01/2017

2^{ème} : GIRAUD Justine -36 KG

5^{ème} : POLLITT Dawn -40 KG

Non Classé : JOFFRE Maël -38 KG

Championnat de Savoie Cadets à La Motte-Servolex 28/01/2017

5^{ème} : LAVENNE Antonin -60 KG

Championnat de Savoie Minimes à La Motte-Servolex 29/01/2017

1^{ère} et Championne de Savoie: GIRAUD Amélie -40 KG

Coupe Départementale Poussins à Aime 11/02/2017

1^{ère} Division

2^{ème} : BERRIEAU Louka

4^{ème} : FESTANTI Hugo

Coupe Départementale Poussins à Aime 11/02/2017

2^{ème} Division

1^{ère} : MORET Lorine

4^{ème} : DARRAS Alexis

Master Départemental Benjamins à Aime 12/02/2017

1^{ers} : GIRAUD Justine -36 KG, PHILIPPON DAUDEL Lucas -46 KG

3^{ème} : NOUAILLETAS Solenn -52 KG

Non Classés : JOFFRE Maël -38 KG

Tournoi interdépartemental par équipes de département à Rumilly 25/03/2017

2^{ème} : Équipe Minimes Féminines de Savoie : GIRAUD Amélie -40 Kg
 5^{ème} : Équipe Benjamines de Savoie : GIRAUD Justine -36 Kg
 Amélie et Justine qualifiées en étant n°1 de la Savoie dans leurs catégories respectives !

Coupe Départementale Mini-Poussins à Ugine 08/04/2017

1^{ère} Division

4^{èmes} : DERBEY Louane, JOFFRE Nathan

Coupe Départementale Mini-Poussins à Ugine 08/04/2017

2^{ème} Division

1^{ers} FERRI Ike , GIRAUD Thibault

Championnat de Savoie par équipes Benjamins à Ugine 09/04/2017

3^{èmes} : Équipe Filles: POLLITT Dawn-36 KG , GIRAUD Justine-40 KG, NOUAILLETAS Solenn -48 KG
 Équipe Garçons 1: 7^{ème}: PHILIPPON DAUDEL Lucas -50 KG,
 Équipe Garçons 2: FESTANTI Enzo -30 KG

Championnat de Savoie par équipes Poussins à Ugine 09/04/2017

3^{ème} : Équipe 1, -38 Kg, NORAZ Thibault
 5^{ème}: Équipe 2, -30 Kg, BERRIEAU Louka

Sélection Régionale Minimes pour le Championnat AURA 30/04/2017

1^{ère} : GIRAUD Amélie -40 KG

Qualifiée pour le Championnat AURA (Auvergne Rhône-Alpes) en Octobre



FOOT VALLOIRE

Après une entente, avec les différents clubs ou associations sportives de Valloire, nous avons pu mettre en place un planning horaire hebdomadaire, pour ce printemps 2017. Nous réitérerons l'échange avec les responsables des clubs, pour la rentrée de septembre. En ce qui concerne le football, nous avons essayé de mettre en place des horaires plus adaptés pour les différentes tranches d'âges. La reprise a été décalée, à cause du mauvais temps et du terrain gorgé d'eau. Néanmoins les enfants étaient impatients pour la reprise. Nous relançons également le foot adultes, les dates et horaires sont communiqués par e-mail.

Maud GIRAUD (formée CFF1)

APPEL À BÉNÉVOLES

Nous souhaiterions établir une liste de personnes susceptibles d'être disponibles lorsque ponctuellement, l'association des commerçants ou l'office du tourisme ont besoin de renfort pour l'aide et la mise en place des diverses manifestations touristiques durant les saisons hiver/été.

Aussi, si vous avez un peu de temps à nous consacrer et que vous souhaitez participer avec nous au bon déroulement des animations, n'hésitez pas à me contacter.

Laurence Clément-Guy

Association Edelweiss des Commerçants de Valloire.

Tél : 06 03 10 66 62 - Mail : lescale73@sfr.fr

VALLOIRE SOLIDARITÉ PARTAGE

Solidarité montagnarde

Les histoires solidaires démarrent toujours d'une rencontre. Deux Valloirins sont partis l'automne dernier faire un trek autour du Manaslu montagne mythique du Népal. Leur guide, Lakpa, les a sensibilisés à l'histoire de Binita et Rajan, 5 ans et 7 ans, ses neveu et nièce orphelins de père depuis le tremblement de terre.



La maman et les grands parents, de condition très modeste, essayent d'assurer les besoins essentiels de la famille dans un village dévasté, mais plus question de penser à la scolarité de ces 2 enfants. D'où l'initiative de leur oncle : trouver des parrains pour financer les études de Binita et Rajan.

Nos deux trekkers n'ont pas eu de mal pour trouver une dizaine de généreux donateurs, la plupart valloirins, et c'est tout naturellement que l'association Valloire Solidarité Partage, déjà engagée dans l'aide au Népal (reconstruction de la maison communale du village de Singla) servira de coordonnateur et de centralisateur financier à cette action.

Binita et Rajan sont ainsi depuis quelques semaines élèves internes d'une école de Katmandou. Le week end ils vont dans la famille de leur oncle. Nous ne manquerons pas de vous donner de leurs nouvelles.

La présidente Annick Grange



ASSOCIATION 4'PAT

Sachez avant de lire cet article, qu'une chatte peut avoir trois portées de 12 chatons par an, ce qui pourrait produire, au bout de 4 ans le nombre de 20 736 chats. Si rien n'était fait, le village serait envahi de chats errants... Imaginez....

L'association 4'PAT de Valloire a été créée dans le but d'aider à réguler et soigner les chats errants, en les opérant pour éviter la prolifération et en vaccinant pour éviter la propagation des maladies type SIDA, maladie non transmissible à l'humain. Une vingtaine de chats et une chienne ont été contrôlés dont trois ont été euthanasiés.

L'association a besoin d'aide au niveau des voyages à St Jean chez le vétérinaire, recherche aussi des foyers d'accueil temporaire pour les animaux opérés. Cet automne, l'association a mené une campagne

d'information et de prévention sur les dangers des boulettes contenant des produits mortels. Il est important que chaque habitant soit vigilant à ce sujet. Merci de contacter l'association dès que vous remarquez quelque chose de suspect au bord des routes, dans les jardins ou sur les allées privées. Veuillez faire de même pour tout animal errant que vous trouverez.

L'association a besoin aussi de vos dons pour assurer les frais de nourriture, vaccins (malgré les tarifs spéciaux des vétérinaires), stérilisations et transports. Elle vous remercie à l'avance, ainsi que les vétérinaires pour toutes vos aides.

Association 4'PAT - Valloire

Tél : 06 86 23 97 76

VIOLETTES D'OR

Fidèle à la tradition, le club des Violettes d'or a achevé l'année 2016 par un repas de Noël qui a réuni soixante-quatre convives au « Grand Hôtel » et a commencé l'année 2017 par un goûter au « Chalet des Saveurs » où Sylvie et Franck ont regalé, de crêpes et gaufres, trente-sept gourmands. Le 26 janvier à la salle du Galibier s'est tenue l'assemblée générale au cours de laquelle les bilans, moral et financier, ont été approuvés. A cette occasion, Liliane Magnin et Claudine Opy ont déclaré démissionner pour raisons personnelles. Elles ont été remplacées par Brigitte Pommeret et Denise Portigliatti ; Alberte Retornaz devenant secrétaire du club à la place de Claudine Opy. En fin de séance, dans la bonne humeur et la convivialité, tous les adhérents présents ont tiré les rois. Le 1er février cinquante-huit personnes se sont retrouvées à « l'Hôtel du Crêt Rond » pour une délicieuse tête de veau. Au cours de la saison d'hiver une trentaine de cinéphiles ont assisté à trois projections de films au Centre Culturel. Le 12 mars trente-

deux doublettes ont tapé le carton pour le concours de belote avec tombola qui a eu lieu à la salle Gabriel Julliard. Pour terminer la saison d'hiver un excellent repas de Pâques a été servi à cinquante et un convives au « Relais du Galibier ». L'absence d'Yves Falcoz, passionné de belote et de pétanque, décédé à l'âge de 70 ans, y a été déplorée. Mais les Violettes d'Or ont aussi la bougeotte : trente-six d'entre elles s'envoleront pour le Pays Basque du 10 au 17 juin. A leur retour elles seront prêtes à participer avec leurs créations à « l'Art et la Matière » du 30 juillet et surtout à défiler pour la fête patronale du 15 août. Je remercie les membres du bureau pour le travail accompli pour le marché de Noël, le concours de belote et toutes les activités que ceux-ci mettent en œuvre dans la convivialité et la gaieté et note avec plaisir la bonne santé du club qui compte à ce jour cent adhérents.

Georges Giraud, président du club des Violettes d'Or



VALLOIRE ART CONTEMPORAIN

Le cortège endormi : Exposition à l'église par l'association Valloire Art Contemporain

La paroisse de Valloire accueille depuis quatre années à présent, dans l'église, les expositions de l'association « Valloire Art Contemporain ». Le conseil pastoral décide d'un thème qui est ensuite proposé à l'association. Elle recherchera un artiste capable de présenter une exposition en lien avec ce thème. Cette année, c'est le thème de la prière qui avait été choisi. La paroisse propose en introduction des panneaux incitant les visiteurs à cette réflexion, reliant ainsi l'ensemble des œuvres présentées.

La beauté parle d'elle-même, elle n'a que faire de trop d'éclat ou d'apparat. Elle sait se faire discrète pour mieux éblouir...

Cette exposition a invité chacun à se laisser porter par le sacré et le merveilleux qui s'en dégageaient.

En entrant dans l'église, le visiteur est tout d'abord surpris par des « sequins d'or » parsemant l'allée principale, formant un chemin de lumière. Une superbe croix de verre aux reflets violets, gris et noirs invite, du premier coup d'œil, au recueillement.

Les sequins guident les pas vers les chapelles latérales dans lesquelles sont dressés, tels de grands étendards de procession, six magnifiques objets d'art que l'artiste a créés en verre de Murano. On dirait de grandes bannières que des pèlerins auraient déposées là à la fin d'une belle procession religieuse, comme cela se passait autrefois. L'artiste n'a pas souhaité les éclairer davantage que le reste de l'église. Très modestement, il a désiré que ses œuvres s'intègrent dans l'écrin baroque de notre église Notre dame de l'Assomption de Valloire, sans plus ni moins de magnificence. A l'entrée, un écran doté de deux casques audio propose une présentation de l'exposition, de l'auteur, de l'ensemble de son parcours et de ses œuvres.

Trois vases fabriqués au Mexique pour une autre exposition ont trouvé leur place sur un autel latéral, tels des ex-voto, en signe de reconnaissance.

L'ensemble de cette exposition invite fortement au respect et à la sérénité car elle s'offre à nos yeux sans davantage d'apparat que sa pure beauté !

Le verre de Murano est devenu la signature de l'artiste Jean-Mi-



chel Othoniel qui a toujours entretenu un lien fort à la spiritualité et aux objets sacrés qui ont servi d'inspiration à ses œuvres. De nombreuses grands œuvres sont à son actif depuis 1996, date à laquelle il a suspendu des colliers géants dans les jardins de la Villa Médicis. A Versailles, en 2015, il a présenté les « Belles Danses », trois sculptures fontaines installées sur les bassins du nouveau bosquet du Théâtre d'Eau. L'on peut admirer la dernière qui date de septembre 2016 dans la cathédrale d'Angoulême. Au terme d'un travail colossal de huit années, il a dévoilé « Le trésor d'Angoulême » qui met en scène plus de 200 objets liturgiques.

Grâce au travail de l'association Valloire Art Contemporain dirigée par Martine RAPIN, notre station bénéficie pour la quatrième année consécutive, pendant les vacances de février, d'une exposition gratuite à l'église. Lors du vernissage de cette dernière expo, Martine a tenu à remercier chaleureusement les bénévoles membres de son association qui, une fois de plus, se sont démenés pour assurer cette installation particulièrement délicate. Merci aussi au Maire et son conseil municipal ainsi qu'aux membres du conseil pastoral. Un merci tout particulier au curé de la paroisse le père Euler pour son ouverture d'esprit et son intérêt pour l'art.

Contacts et renseignements : marapin@noos.fr benjamin@othoniel.fr



Les enfants des écoles, également sous le charme de ces œuvres magnifiques, ont été guidés dans un travail artistique et ont ainsi réalisé leur propre création « à la manière de Jean-Michel OTHONIEL ».

Bravo aux artistes en herbe !

FESTIVAL VALLOIRE BAROQUE

MALICES & CURIOSITÉS

« Malices et curiosités ! » Mais encore ?

En contrepoint de 2016 consacré à Jean-Sébastien Bach, compositeur prétendument austère, Gaël de Kerret a choisi pour le festival 2017 - le 8^{ème} - un programme foisonnant, plein de facéties et d'inventions musicales ; en somme du baroque avec beaucoup de légèreté !



Les premiers et derniers concerts inviteront au voyage !

En ouverture, l'ensemble Stradivaria nous transportera en Bretagne avec le chanteur Yann-Fanch Kemener, "voix d'or" de la musique traditionnelle bretonne, pour une rencontre entre les danses et chants populaires et la danse baroque très appréciée de Louis XIV. Pour l'occasion, le festival proposera un atelier d'initiation à la danse baroque : pavane, gaillarde, gavotte, galop et autres gigue n'auront plus de secrets pour vous, grâce à la compagnie Talon Pointe, venue des Bauges.

En clôture du festival, l'ensemble « Les Musiciens de Saint Julien » de François Lazarevitch avec le ténor Robert Getchell feront découvrir le baroque populaire irlandais : berceuses, chants de bardes, hymnes à la nature, danses, alternant poésie avec feu et fougue, une musique extrêmement vivante : un baroque comme vous ne l'avez jamais entendu.

Entre temps, deux concerts mêleront l'humour à la musique.

L'ensemble La Réveuse et le ténor anglais Jeffrey Thomson feront entendre des compositions où le musicien se moque de lui-même ; les titres tels que « La Matrone d'Ephèse » - une version inattendue de la veuve joyeuse - ou la cantate « Rien du tout », feront mentir ceux qui disent que le baroque est ennuyeux.

Dans le même registre, l'ensemble Les Cyclopes proposera un « bestiaire viennois », un programme pétri de descriptions burlesques, d'imitations zoologiques et de méditations existentielles, le tout dans un « langage » baroque exubérant, brillant, tendre et passionné.

La première Promenade musicale sera consacrée à un compositeur singulier de l'Espagne du XVIII^{ème}, Padre Soler, surnommé « le diable habillé en moine » pour sa virtuosité ; c'est le jeune claveciniste espagnol Diego Ares, primé par les grandes revues musicales pour ses enregistrements de Padre Soler, qui en sera l'interprète à Valloire.

La deuxième de ces Promenades fera entendre un instrument unique emprunté au Musée de la Cité de la Musique à Paris, un clavecin-luth, au son très particulier lié à ses cordes en boyau et non pas en métal. Olivier Baumont, titulaire du seul clavecin-luth en France, jouera les compositions de Bach pour cet instrument qu'il a avait contribué à façonner et qu'il affectionnait particulièrement.

Enfin, nous entendrons ou ré-entendrons les Quatre Saisons de Vivaldi admirablement revisitées par Amandine Beyer et son ensemble Gli Incogniti. Figure incontournable de la musique baroque, primée, invitée dans le monde entier, Amandine Beyer revient à Valloire pour une interprétation flamboyante de l'œuvre de Vivaldi ; si vous l'écoutez avec une oreille attentive vous entendrez les fleurs pousser, l'orage gronder, et la neige... tomber ! La technique des interprètes hors pair fera re-découvrir l'originalité de l'écriture de Vivaldi, tout en malices et en curiosités.

A l'exemple des dernières saisons, nous invitons cet été un érudit musicologue, longtemps producteur de France Musique, en la personne de Marc Dumont. Outre la présentation de divers concerts et artistes, Marc Dumont donnera un libre-cours sous le titre de « Oiseaux baroques », en pleine résonnance avec le thème du festival !

A cet exposé du programme, il faut ajouter diverses propositions enrichissantes, en plus de l'atelier de danse baroque déjà évoqué : la FACIM présentera, en collaboration avec le Festival et avec l'Office du Tourisme, d'une part un conte musical sous le titre de « Nuit d'or », destiné à intéresser les familles, d'autre part, une visite scénarisée de regroupant guide et comédiens et baptisée « Surprise baroque », ces deux activités mettant en valeur l'église de Valloire, joyau du baroque savoyard.

N'oublions pas La Traverse (le Off) qui proposera six concerts donnés par de jeunes ensembles Rhône-Alpins, principalement à la Scierie de Benoît. C'est sans compter, toujours dans La Traverse, mais à l'église de Valloire d'une part, le concert Valloire enchanté, le « sing-along » savoyard, et, à la Salle Gabriel Julliard d'autre part, un concert piano et voix dans le répertoire romantique, donné par Katia Bentz que nous avons déjà invitée à Valloire.

Rendez-vous cet été pour des malices et des curiosités baroques !

Dominique Longchamp

Post scriptum :

Voir la bande annonce sur www.festivalvalloirebaroque.com, dans le pavé Actualités.

Vous êtes invités à une réunion de présentation le jeudi 22 juin à 18h30 à l'AEF, suivie d'un pot de l'amitié.

LE GROUPE FOLKLORIQUE LA VALLÉE D'OR EST EN DEUIL



Le groupe folklorique « La Vallée d'Or » est en deuil. Lucienne BALMAIN née Albert est décédée le 26 avril 2017. Dès les années 70, en tant que directrice de l'école, elle avait, avec Jeannine

GRANGE sa collègue, remonté le groupe des « Petits Valloirins » à l'instar de Mademoiselle SENAND. Ce groupe initiait une trentaine d'enfants entre 5 et 12 ans au folklore local et donnait de nombreuses représentations en hiver dans les collectivités. Lucienne et Jeannine menaient ces enfants de main de maître, avec l'aide de Marie-Paule à l'accordéon dès les années 1982. La renommée du groupe avait dépassé les frontières du village puisque l'inspecteur d'académie de Chambéry décida même un jour d'emmener à Valloire un groupe de Chambériens pour une représentation qui fit l'objet d'une inspection pour les trois institutrices.

Adieu Lucienne, de nombreux enfants du pays se souviennent de vous et vous portent encore dans leur cœur. Le folklore de Valloire vous doit un grand merci.

Marie-Paule Falcoz, accordéoniste du groupe la vallée d'or

CHASSE AUX ŒUFS DU VILLAGE DU COL

« Comme le veut la tradition depuis plus de 20 ans, l'association du Village du Col a de nouveau organisé sa traditionnelle chasse aux œufs du lundi de Pâques. A 11h30 précises les enfants ont sonné la cloche de la chapelle Saint Claude, invitant tous les habitants et vacanciers à se rassembler sur la place. Pendant que les plus jeunes cherchaient fébrilement les œufs bien cachés par les parents et bénévoles, ces derniers se sont retrouvés devant la chapelle autour d'un apéritif sympathique. Un moment de convivialité très apprécié. Les enfants pendant ce temps se sont partagé la récolte.

Le Vice-président a accueilli les nouveaux habitants du hameau.

Au cours d'un petit mot d'accueil il a réitéré le souhait de l'association de voir se mettre en place les travaux d'aménagement de la place du village et également se concrétiser la restauration de la chapelle Saint Claude. Ce petit joyau du village en a bien besoin.

Le montant de l'adhésion à l'association du village du Col est de 15 euros

Association du Village du Col.

Chez Mr B. Wadoux - Le Col à Valloire



LES LOUPIOTS ET LA CCMG

Court-métrage, la cheminée sifflera trois fois

Depuis septembre 2016, l'équipe de la petite-enfance, enfance, jeunesse (PEEJ) de la communauté de commune Maurienne Galibier, travaille sur la réalisation d'un court-métrage.

L'objectif du projet est d'initier les enfants à la découverte de la magie du cinéma.

Les enfants de la CCMG de 0 à 15 ans (dans les TAP, les haltes-garderies, les relais assistantes maternelles, les accueils de loisirs, le collège avec le service jeunesse) les différents bénévoles ainsi que le service PEEJ ont pu être créateurs et acteurs depuis le générique jusqu'au mot fin de ce film.

Alice, Ethan, Lucas, Maël, Nathan et Jade de Valloire, et plusieurs autres enfants de la CCMG, se sont inscrits pour les stages cinéma, qui avaient lieu du 27 février au 3 mars et du 24 au 28 avril 2017. Des adultes bénévoles, ont également fait partie du tournage, comme Jacky Martin, que ce soit en tant qu'acteurs ou en tant que techniciens. Ces 2 semaines ont permis le tournage du film suivi par la réalisatrice Audrey Martenon, professionnelle de l'audio-visuel. Elle a su accompagner et conseiller toutes les personnes ayant participé au court-métrage.

Des lieux comme St Martin-la-Porte, le Thyl, la Traversaz, le lycée des métiers de la montagne, la forêt de St Martin d'Arc et la boulangerie Bernardet ont été utilisés dans le film.

La diffusion de ce court-métrage est prévue pour fin juin au cinéma de St- Michel- de-Maurienne (la date sera précisée plus tard).

Synopsis : La cheminée sifflera trois fois retrace le voyage imaginaire et fantastique d'un petit garçon et d'un petit ramoneur qui partent porter bonheur.

Maud GIRAUD (animatrice Loupiots)



LA VIE À L'ÉCOLE



Lucienne Balmain

Lucienne Balmain, née en 1931, a dirigé l'école primaire de Valloire de 1963 jusqu'à sa retraite en 1988. Elle s'occupait avec beaucoup de compétence et de patience de la grande section et du CP. Tous les Valloirins nés entre 1958 et 1983 ont appris à lire avec elle. Eux et leurs parents gardent d'elle le souvenir de ses qualités humaines et professionnelles. Elle aimait avec passion son métier et donnait toute son énergie aux progrès de ses petits élèves. Son départ en retraite fut une difficile étape pour elle car son métier la remplissait de bonheur. C'est avec une profonde tristesse que Valloire et son école lui disent merci et adieu.

La vie continue, la transmission aussi

Il existe, entre l'école primaire de Valloire et le groupe folklorique, des relations anciennes, étroites et privilégiées dans lesquelles se mêlent passé et futur.

La danse fait partie du programme d'éducation sportive de l'enseignement primaire. C'est donc tout naturellement que les institutrices se sont tournées vers le groupe folklorique « La vallée d'or » de Valloire pour initier les 80 enfants de la grande section, du CP, du CE1, du CE2, du CM1 et du CM2 aux chorégraphies des danses traditionnelles de Valloire.

C'est ainsi que tous les jeudis après midi qui ont suivi les vacances de la Toussaint jusqu'au dernier jeudi de classe de décembre, tous ces enfants de 5 à 10 ans ont intégré assidûment les pas et les figures des danses que dansaient nos aïeux dans les granges ou lors des fêtes de village. Des passionnés qui n'ont pas cessé, continuent et continueront encore de transmettre ces richesses.

Ce fut une expérience très enrichissante pour tous, enfants, maîtresses, membres du groupe, un échange intergénérationnel riche de sens, de tradition, de partage culturel qui se reproduira tous les 3 ans dans le cadre scolaire.



Le carnaval

Le jeudi 16 février, toutes les classes de l'école de Valloire avec leurs maîtresses ont organisé un très beau défilé dans les rues du village. Dans ce but, les enfants, qui avaient travaillé sur le thème du recyclage des déchets et la pollution de la planète en général, ont fabriqué d'originaux déguisements entièrement réalisés avec des matériaux de récupération : sacs en papier, bouchons et bouteilles en plastique, découpures de vieilles revues, petits pots de yaourts ou de petits suisses. Toutes ces matières premières savamment découpées, collées, enfilées ont permis à ces petits artistes en herbe de réaliser des merveilles. Le beau temps était de la partie, et tout ce petit monde a pu présenter, sur la place de la mairie, un joli concert de chants qu'ils avaient étudiés en musique. Ils ont ainsi interprété : « la baleine bleue », « la pollution ce n'est pas bon », « touche pas ma planète » et « objectif terre ». Un spectacle de qualité et très touchant qui a teinté de bonheur les visages des spectateurs. Bravo aux enfants et à leurs professeurs

Parallèlement, un stand de pâtisseries proposait une vente de gâteaux au profit du voyage scolaire qui aura lieu à Meyras en Ardèche, du lundi 19 au vendredi 23 juin. La classe des grandes



sections et des CP pourra y pratiquer un stage de cirque, et pour les deux grandes classes ce sera une immersion dans le Moyen Âge. La classe des tout petits ne sera pas en reste puisque pendant la même période, ils bénéficieront d'une sortie dans les Bauges sur le thème du conte, ainsi que d'une visite de l'espace alu.

Marie-Paule Falcoz

Travaux d'élèves sur le thème de la laïcité

Explication rapide de la cérémonie

Le 6 décembre 2016, nous avons célébré la journée de la Laïcité à l'école de Valloire. Les enfants de toutes les classes ont participé. Pour commencer la cérémonie, cinq CM1 nous ont expliqué la loi de la laïcité.

Puis chaque classe a chanté des chansons de la laïcité et les CM1-CM2 ont récité un poème.

La directrice nous a fait un discours.

Nous avons bien aimé parce que tout le monde était réuni et uni, nous avons célébré cette loi tous ensemble.

Justine, Solenn, Cheyenne, Manon, Mahé CM2 / Oriane CM1

La laïcité, c'est quoi ?

La laïcité est une façon d'organiser la société sans obéir à une religion. Dans notre pays libre, les gens ont des croyances différentes : il y a des Juifs, des Catholiques, des Musulmans, des Protestants etc... et d'autres qui ne croient à aucun Dieux (les Athées). C'est l'État laïc qui nous permet de vivre tous ensemble dans la liberté, l'égalité et la fraternité.

CM2 : Noémie, Lucille, Maëlys, Dawn et CM1 : Alexandre, Denis

La loi de la laïcité

C'est la séparation de l'église (la religion) et de l'Etat (les lieux publics comme l'école). C'est donc de ne pas obliger à croire en Dieu. La loi a été votée le 9 décembre 1905. On a voté cette loi pour que l'église catholique ne continue pas à imposer sa religion. Jules Ferry fut plusieurs fois ministre et fit voter les lois scolaires en faveur d'un enseignement primaire laïc obligatoire et gratuit.

Lucas, Enzo, Noémie CM2 et Alexis, Louka, Thibault CM2

La laïcité dans nos vies

Tout le monde doit vivre en paix et en harmonie : dans les lieux publics, à l'école.

Chacun est libre de ce qu'il croit et du choix de sa foi : ce n'est pas parce que nous n'avons pas la même religion que nous ne devons pas nous entendre.

Peu importe les couleurs de peau : ce n'est pas parce que nous n'avons pas la même couleur de peau que nous sommes différents et que nous ne pouvons pas vivre dans le même pays.

La laïcité est une loi qui s'applique tous les jours : tous les jours nous devons respecter les autres.

Cette loi implique le respect d'autrui : la laïcité est une loi du respect.

La laïcité devrait se pratiquer dans tout le Monde : Tout le monde est égal. Nous ne sommes obligé(e)s d'obéir si ce que l'on nous dit de faire est mal.

Ava, Ethan, Quentin CM2 et Louna, Agathe, Noémie CM1

Poèmes et chants de la laïcité

Il existe des chants et poésies qui parlent de la laïcité. Comme :

Ecoutez le chant des enfants de Michel Schwingrouber.

La Marseillaise

On écrit sur les murs de Demis Roussos

Des larmes sur la joue de Marianne des Enfantastiques

Liberté de Paul Eluard.

Thomas, Juliette, Maël, CM2 et Alice, Léanie CM1.

LES SAPEURS POMPIERS

La formation

Dans le cadre de leur formation, les Sapeurs de Valloire, comme tous les pompiers de France, sont tenus, tous les ans, de suivre une formation de maintien des acquis (FMA). La dernière a eu lieu les 29 et 30 avril sur le thème du feu, sous la direction des cadres du centre de secours, une dizaine d'hommes nommés Equipiers d'Intervention en Tunnel Routier, Valloire faisant partie du plan binationnal d'intervention en tunnel en cas d'incendie.

Samedi matin, nos SP (Sapeurs Pompiers) se sont réunis au centre, équipés de leur tenue spéciale feu, puis dirigés vers l'ancien hôtel de la Sétaz pour un exercice. La situation fictive consistait en une intervention sur un feu, deux SDF fictifs ayant allumé un feu dans la chaufferie de l'hôtel désaffecté, pour se réchauffer. Il a fallu évacuer une victime inconsciente du local enfumé, la sortir pour la mettre hors de danger. Pendant ce temps, une autre victime coincée à l'étage devait être évacuée par le balcon à l'aide d'un lot de sauvetage.



Le but de cet exercice était de savoir utiliser correctement le matériel, gérer une situation en local enfumé, maîtriser les gestes d'urgence.

Un autre exercice, toujours sur le même thème, consistait l'après midi, en une simulation de feu en milieu clos. Dans une boîte en contreplaqué, les sapeurs avaient disposé des matériaux divers, combustibles ou non, simulant ainsi l'intérieur d'un appartement. Ils y ont ensuite mis le feu puis fermé le caisson au bout de quelques minutes. Les flammes qui avaient pris de l'ampleur dans la caisse, se sont transformées en gaz et en fumée dès la fermeture. Une épaisse fumée mais plus de flamme... Ils ont pu constater que, peu après l'ouverture du trappon, malgré le manque de flamme à l'intérieur, les gaz chauds s'enflamment en quelques secondes, pouvant mettre en grand danger la vie des pompiers. Le but premier de cet exercice était de prendre conscience du phénomène de déplacement des gaz chauds qui montent d'abord au plafond, descendent ensuite pour monter en température à environ 800°.





Les matériaux se consomment ensuite par effet de pyrolyse. Ce phénomène dont les pompiers doivent prendre conscience et se méfier, est nommé le « flash Over ».

La troisième et dernière partie de la formation consistait, le dimanche, en des exercices divers de secourisme, particulièrement sur des victimes intoxiquées par les fumées toxiques, brûlées par le phénomène de « flash over », ou d'autres exercices d'entraînement divers.

Marie-Paule Falcoz

La nouvelle section « Jeunes pompiers »



Depuis notre Colporteur N°27 de novembre 2016, la section « Jeunes Pompiers » de Valloire a été créée. Le bureau de cette nouvelle association est constitué de son président Eric

GIRAUD, son trésorier Stéphane GLEY et sa secrétaire Tatiana DELANNOY. Dix-neuf jeunes Valloirins entre 11 et 14 ans se sont inscrits et ont commencé à se former aux gestes, au matériel, au vocabulaire, aux techniques qui les préparent à intégrer, dès leur 16e année, le corps des SP (Sapeurs Pompiers). Cette formation se déroule en 4 niveaux, validés chacun par un examen du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Ils passeront la première étape le 24 juin 2017 aux Echelles à la suite d'une mise à niveau intensive de 7 samedis (8h à 12h) au centre de Valloire. Pour être admis, ils devront prouver qu'ils connaissent la réglementation SDIS, les grades de la hiérarchie en vigueur au sein des SP, les noms des diverses pièces de jonction des tuyaux d'un camion incendie, les bases du secourisme. A la suite de cela, formation et entraînements recommenceront au mois de juillet jusqu'en octobre 2018 pour accéder au second niveau.

Ces jeunes sont encadrés par les SP valloirins ayant suivi et validé les formations AJSP : « animateur Jeunes Sapeurs Pompiers » et OSSP : « Opérateur Sportif Sapeurs Pompiers » soit : Eric Giraud et Paul Beaumont, secondés par les aide-animateurs, tous volontaires parmi les SP du corps de Valloire.

Grand merci à tous : Stéphane Gley, Tatiana Delannoy, Julien Lovato, Nicolas Giraud, Joris Beaumont, Lucie Bidault, Cédric Gley, Andréa Lopez, Michel Joly, Alexis Vernet, Amandine Joffroy, Clément Montmain, Christophe Cendrowski, Cyrille Giraud, Jean-Jacques Thorat et François Ribaud

La commune tient à remercier et féliciter, tout d'abord, les SP qui ont accepté de créer cette nouvelle section qui apporte aux jeunes les valeurs de dépassement de soi, d'entraide, de service et de respect des autres. Cette création exige, pour ces adultes déjà bien engagés, de donner encore davantage de leur temps au service des autres et de la communauté. Nous félicitons également les jeunes qui ont choisi de suivre cette voie exigeante mais valorisante qui leur permettra d'intégrer un corps de SP.

Bravo les jeunes : Virgil Albertino, Marc Brunet, Valentin Dacko, Amélie Giraud, Alex Giraud, Jenny Giraud, Justine Giraud, Océane Giraud, Emilien Grange, Louis Grillet-Aubert, Justin Guzzo, Antoine Iaccarino, Erine Lovato, Corentin Magnin, Anaëlle Michelland, Elouan Noraz, Séverin Nouailletas, Stessy Reydet, Paulin Ribes.



19 JUILLET : PASSAGE DU TOUR DE FRANCE À VALLOIRE, ÉTAPE LA MÛRE /SERRE CHEVALIER
INFOS SUR WWW.LETOUR.FR

LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ 2017

JUIN

- 10 juin :** Montée en alpage des vaches de la ferme du Pré Clos
- 16 au 18 juin :** « Punta Bagna Bike » - Rassemblement de Harley-Davidson
- 24 et 25 juin :** Rencontre Émotion Automobile - Expo, stands, animations, baptêmes
- 29 juin :** Passation de Commandement de la Batterie Maurienne du 93 R.A.M

JUILLET

- 1 et 2 juillet :** « La Rando des Marmottes » et « La Marmotte »
- 2 juillet :** Fête du Patrimoine Valloirin en journée
- 2 au 7 juillet :** Stage et initiation de Tango Argentin
- 4 au 9 juillet :** 6^{ème} Concours de sculptures géantes sur paille et foin aux Verneys
- 13 et 14 juillet :** Fête Nationale - Bal des sapeurs-pompiers, feu d'artifice, kermesse et animations
- 16 juillet :** Présentation et échange sur le monde du cyclisme avec l'équipe professionnelle Fortunéo Vital Concept
- 19 juillet :** Passage du Tour de France, étape La Mûre /Serre Chevalier
- 22 et 23 juillet :** Passage du Brevet des Randonneurs Alpins
- 23 juillet :** « Valloire Autrefois » - Fête Traditionnelle
- 24 juillet au 2 août :** « Festival Valloire Baroque »
8^{ème} Festival de musique baroque « Malices & Curiosités »
- 27 juillet :** Le Galibier aux vélos de 8h à 11h

AOÛT

- 6 août :** Vide grenier du Centre Culturel-Cinéma
- 7 août :** Brocante des professionnels
- 8 au 13 août :** « Le Pic Sonne » - Semaine musicale - Concerts gratuits
- 10 août :** Concert gratuit sous le chapiteau avec le groupe « FEMINA »
- 14 et 15 août :** Fête Patronale - Défilé de chars, kermesse, bal, feu d'artifice et repas traditionnel
- 18 au 20 août :** 9^{ème} Trail du Galibier - Montée verticale, Trails 10 km, 22 km, 46 km et Trail des enfants
- 20 août :** Journée de l'apiculture en montagne et des produits Valloirins
et Tournoi de Hockey sur glace
- 23 au 27 août :** 16^{ème} foire du tout terrain
- 27 août au 2 septembre :** Stage instrumental et concerts - Musique en montagne
- 31 août :** Le Galibier aux vélos de 8 h à 11 h

SEPTEMBRE

- Du 6 au 10 septembre :** « Wereld foundation cyclo »